



**HAL**  
open science

## La famille de Jérémie Coulomb à Anduze

Pascale Laurence Ducos

► **To cite this version:**

| Pascale Laurence Ducos. La famille de Jérémie Coulomb à Anduze. Histoire. 2020. dumas-03116128

**HAL Id: dumas-03116128**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03116128v1>**

Submitted on 20 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



UNIVERSITÉ DE NÎMES

Année universitaire 2019-2020

## **La famille de Jérémie Coulomb à Anduze**

par Pascale Laurence DUCOS- Promotion Invincible

Diplôme Universitaire de Généalogie et Histoire des Familles

Sous la direction de Monsieur Stéphane COSSON, Professeur de Généalogie

*« Les vivants ne peuvent rien apprendre aux morts; les morts, au contraire, instruisent les vivants. »*

François-René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*

*« En grave émoi et grave inquiétude ils ont mis mon cœur, et même en grande détresse, ces médisants et ces espions menteurs qui méprisent la joie et la jeunesse. Car ils vous ont fait partir et vous éloigner de moi, vous que j'aime plus que tout au monde, à tel point que si je ne puis vous voir ni vous regarder j'en meurs de douleur, de colère et de rancœur. »*

CLARA, Troubadouresse, fille des Bermond, Seigneurs d'Anduze, née en 1200<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Bernard de Fréminville, « CLARA (1200) », *ANDUZE : Dictionnaire Encyclopédique, Historique, Toponymique, Anecdotique & Biographique*, Anduze, La Porte des Mots, 2016, p. 130.

Je soussignée, Pascale Laurence DUCOS, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature, sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une bibliographie à la fin du mémoire. Je certifie enfin que le texte de ce mémoire, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

## **SUJET DU MÉMOIRE**

« Sera choisi un couple marié entre 1833 et 1842, pour lequel il faudra remonter trois générations pour un des époux et donner l'ensemble des descendants sur deux générations. Soit pour Monsieur, soit pour Madame, il faudra donner les frères et les sœurs, pour au moins une lignée. Il faudra rechercher un maximum de documents différents (État Civil, l'armée, les hypothèques, le cadastre, la justice, les actes notariés, le recensement, les listes électorales, les successions...). Si possible, il faudra effectuer un historique de la commune de résidence du couple choisi, réaliser l'arbre généalogique et expliciter la méthode de recherche et de travail. En raison de la situation inédite de cette année universitaire, le rendu du mémoire individuel est décalé à la fin du mois d'août pour permettre de retrouver le temps perdu. Pour pallier le manque du mémoire collectif annulé, il faudra agrandir l'étendue des recherches, au niveau de l'État Civil, par exemple, en fonction des découvertes effectuées sur Internet, c'est-à-dire, remonter le plus loin possible et descendre le plus près possible. »

## **SOMMAIRE**

<b>I-Introduction.....</b>	<b>p.5</b>
<b>II-Histoire d'Anduze, lieu de vie du couple COULOMB/VERNET.....</b>	<b>p.6</b>
<b>III-Coulomb, un nom bien implanté à Anduze.....</b>	<b>p.15</b>
<b>IV-Généalogie de la famille à partir du couple de départ COULOMB-VERNET</b>	<b>p.20</b>
<b>V-Arbres.....</b>	<b>p.45</b>
<b>VI-Conclusion-Méthode-Remerciements.....</b>	<b>p.48</b>

## I-Introduction

Vingt ans auparavant, je cherchais à mieux connaître ma famille en effectuant des recherches généalogiques. J'ai rangé les résultats de cette époque dans une mallette que je suis allée consulter pour les besoins de ce mémoire en généalogie. Le couple central de cette étude devant se marier entre 1833 et 1842, j'ai choisi celui qui s'en rapprochait le plus, soit le couple COULOMB/VERNET, puisque Jérémie Coulomb épouse en 1832 Louise Vernet. Monsieur Cosson a validé mon choix et j'ai commencé ce travail.

Le confinement m'a amenée à lire, ce qui m'a conduite à effectuer plusieurs constats. Tout d'abord, l'histoire d'Anduze, berceau de la famille de ce couple, associée à l'histoire du métier de faiseur de bas inséré dans l'industrie locale du textile, métier qui est celui de Jérémie Coulomb, de son père, et de son frère Jean, permet de mieux appréhender leur quotidien. Par ailleurs, le nom de famille « Coulomb » est très implanté à Anduze, ce qui a nécessité pour moi, la création de la troisième partie de ce mémoire. En effet, souligner la fréquence de ce nom de famille permet de comprendre pourquoi j'ai fait des recherches sur un jugement d'adjudication survenu à un « Jérémie Coulomb » qui n'était pas *le mien* : il existe en fait, un certain nombre de « Jérémie Coulomb » qui vivent dans cette ville, ainsi qu'un grand nombre de personnes qui portent ce nom de famille dans ladite ville. Avec cette recherche, je suis tombée dans l'écueil de l'homonyme ; toutefois, le tâtonnement émaille le quotidien du généalogiste et c'est grâce aux difficultés que l'on avance.

Face à l'exigence de récupérer un maximum de documents issus des séries étudiées dans le cours de généalogie de Monsieur Cosson, j'ai également procédé à des recherches sur les enfants et petits enfants de Jérémie Coulomb; la reconversion professionnelle de l'un, en raison des aléas du marché de la soie, et l'implication de l'autre dans la vie de la municipalité, ont permis un plus grand recueillement de données.

## II-Histoire d'Anduze, lieu de vie du couple COULOMB/VERNET



Le 22 juin 1816, après la chute de Napoléon Ier, le maire Bros-Lecoite annonce que « Louis XVIII par la grâce de Dieu autorise le Conseil municipal d'Anduze à obtenir des lettres patentes portant concession des armes suivantes: *D'azur à un château d'argent ouvert et ajouré, donjonné de tourelles crénelées de même, le tout maçonné de sable, telles qu'elles avaient été accordées à ladite ville par les rois nos illustres prédécesseurs.* »<sup>2</sup>



Archives Départementales du Gard : Plan cadastral napoléonien; Tableau d'assemblage de la commune d'Anduze-1810-3 PFI 10-1

Jean-Jacques Paulet, dans la première monographie consacrée à Anduze, décrit ainsi sa situation : « La ville d'Anduze est située dans le Bas-Languedoc, au 23° degré 4 minutes de longitude (le méridien pris à l'Ile-de-Fer), et au 43° degré 39 minutes de latitude

<sup>2</sup> André Chastand, *Histoire d'Anduze, sa vie politique, religieuse, sociale depuis l'occupation romaine*, Anduze, Imprimerie du Languedoc, 1965, p. 104.

septentrionale (1)<sup>3</sup>. Elle est à 10 lieues N. de Montpellier, 140 S.O. de Paris, à 2 lieues O. d'Alais, autant de Sauve et de Saint-Hippolyte. Elle est au pied de la chaîne des montagnes des Cévennes, sur une des branches du Gardon, et à l'entrée d'une gorge formée par l'écartement de deux montagnes très-élevées, au penchant d'une desquelles elle est bâtie, du côté du Levant. Une source d'eau très-limpide et très-pure, qui jaillit au Midi de la montagne St-Julien sur laquelle elle est située, suffit pour entretenir sept fontaines publiques qui fournissent abondamment de l'eau aux habitants de cette ville. »<sup>4</sup>

Bernard de Fréminville présente l'histoire d'Anduze dans le résumé suivant : « Au centre du piémont cévenol, point de passage obligé entre la plaine et la montagne, le site d'Anduze a sans doute été habité très tôt, mais il n'en reste que peu de traces. Les Volques sont passés, puis les Romains, eux non plus guère marqué le territoire. Son histoire ne commence vraiment qu'au moyen-âge, avec la dynastie des Bermond, seigneurs d'Anduze et de Sauve. Une co-seigneurie avec les Pelet d'Alès débouche alors en 1200 sur un texte étonnant : la Coutume (ou Charte) fixant les droits et les devoirs respectifs des seigneurs et des citoyens d'Alès et d'Anduze. Même si ce terme de citoyens est anachronique, on est tenté de l'utiliser, tant est claire dans ce texte la recherche d'un équilibre politique et social entre des seigneurs protecteurs et des habitants responsables. Cette charte éclairée est un exemple unique dans la France d'alors, ses articles donnent une idée très précise de la vie locale. Bien entendu les institutions, fussent-elles les meilleures, dégénèrent, surtout quand les querelles religieuses et les ambitions territoriales s'en mêlent. Les barons d'Anduze, liés par leurs alliances, s'inscrivent dans le camp des comtes de Toulouse dans leur opposition au pouvoir royal. Ils perdent tout en 1243, lors de la défaite finale des languedociens. Leurs biens et leurs terres sont mis sous la main directe du roi de France, puis partagés entre évêques et grands barons. Mais vers 1500 une nouvelle société féodale émerge, cela arrange tout le monde que de petites seigneuries locales tiennent et contrôlent les cités marchandes. Des bourgeois enrichis par le commerce achètent titres et droits, pour

---

<sup>3</sup> Note de l'éditeur : Véritable latitude, 44° degré 3 minutes N. Véritable longitude, 1 degré 35 minutes E. du méridien de Paris.

<sup>4</sup> Jean-Jacques Paulet, *Histoire de la ville d'Anduze*, Alais, P. Veirun, Imprimeur-Libraire, Grand'Rue, 97, M DCCC XLVII, [1847], p. 1-2.



Anduze ce seront les Airebaudouze, ils resteront en place jusqu'à la veille de la révolution de 1789.

Entretiens de terribles épisodes ont secoué la cité. Entre 1560 et 1600, huit guerres de religion ravagent la France. Les Cévennes protestantes forment un îlot de plus en plus étroit de résistance à l'hégémonie politique et confessionnelle des catholiques. Jusqu'en 1610, date de l'assassinat d'Henri IV, cela tient à peu près, mais ensuite Louis XIII et Richelieu se chargent de mettre au pas les rebelles. Anduze devient, avec les charges que l'on imagine, le quartier général du duc de Rohan jusqu'à la capitulation de 1629. Quand la paix d'Alès est signée c'est un désastre économique et humain, il n'y a plus dans la cité que ruines et misères. La prospérité matérielle revient cependant rapidement, grâce aux petites industries locales d'une soierie solide et bon marché. Les échanges commerciaux font d'Anduze une place de marché vivante et bien achalandée. La vie économique bat son plein. Mais la vie spirituelle est placée sous une contrainte de plus en plus forte, le culte protestant est réprimé sans relâche. De telles pressions débouchent sur la révolte de 1702, quand les camisards prennent les armes pour défendre leur foi. Il faut deux ans d'une effroyable répression pour les faire taire, du moins en apparence. Anduze n'est pas au cœur de ces combats-là, trop de troupes l'occupent, trop de surveillances s'y exercent. C'est la clandestinité qui s'impose.

Le 18<sup>ème</sup> siècle referme à son tour les plaies de cet épisode. Une vie industrielle s'y déroule, plus manufacturière et commerçante qu'agricole, l'étroit territoire d'Anduze ne permettant guère l'exploitation de la terre. Les consuls et les commissaires de police veillent au bon ordre de la cité. En 1771, le commissaire du moment publie un long règlement où il récapitule les obligations et les interdits, passionnant document témoignant de l'organisation au quotidien de la cité, tatillon répertoire des usages. La période révolutionnaire est traversée sans trop de difficultés par les Anduziens. Une fois de plus c'est la misère pour la plupart, tout est réquisitionné. La rapide succession des régimes, République, Empire, Monarchie, re-Empire, re-Monarchie, ne trouble guère les habitants : on agite le drapeau qu'il faut au moment opportun, on crie les vivats de circonstance, puis on retourne à ses occupations. Les municipalités limitent les dégâts dans un Gard particulièrement éprouvé par des conflits idéologiques très vifs. La

première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle développe l'industrie des filatures et de la chapellerie, la condition ouvrière se dégrade comme partout. Au coup d'État du prince Napoléon en 1851 répondent les républicains et les anarchistes d'Anduze, nombreux et actifs. Mais la vague néo-impériale les emporte, on courbe le dos et on se remet au travail. La guerre de 14-18 saigne à blanc la jeunesse de la cité. C'est alors le début d'un lent déclin démographique et économique qui s'aggravera jusque vers 1950, avant l'arrivée des néo-ruraux et des touristes. »<sup>5</sup>

Comparativement au XVI<sup>ème</sup> siècle qui comptait pour la ville d'Anduze une population estimée à 3000 âmes, les années 1830 témoignent d'une amplification de ses effectifs. En effet, lors de cette décennie qui voit Jérémie Coulomb épouser Louise Vernet le 2 novembre 1832, puis la venue au monde de ses trois enfants, Julie en 1835, Jules en 1836 et Anna en 1839, on dénombre en 1836 un total de la population égal à 5403 personnes. Jules Coulomb naissant le 30 octobre 1836, fait partie des « 1238 garçons » nés à Anduze cette année-là, accompagné du cortège des « 1189 hommes mariés, 119 veufs, 1360 filles, 1181 femmes mariées, 316 veuves », pour ce total susdit de 5403 personnes. »<sup>6</sup> En 1841, on identifie « 133 veufs » dans lesquels Jérémie Coulomb est comptabilisé, puisque sa femme, Louise Vernet, est décédée le 27 octobre 1839, quelques mois après la naissance de leur troisième enfant, Anna, née le 19 mars 1839. L'année 1841 répertorie « 1155 garçons, 1215 hommes mariés, 1203 filles, 1214 femmes mariées et 318 veuves, pour un total de 5238 personnes. »<sup>7</sup>

L'année suivante, Jérémie Coulomb épouse en deuxièmes noces la sœur de Louise, prénommée Léa, le 3 novembre 1842. On peut d'ores et déjà remarquer que Jérémie Coulomb est faiseur de bas de 1832 à 1842, métier inclus par Alexandre-Louis-Guillaume Viguiet dans la classe<sup>8</sup> des « Manufactures » en 1823. Concernant les « Manufactures », Viguiet déclare ceci : « Nous comptons trois sortes de manufactures,

---

<sup>5</sup> Bernard de Fréminville, « Brève histoire des anduziens », *ANDUZE : Dictionnaire Encyclopédique, Historique, Toponymique, Anecdotique & Biographique*, Anduze, La Porte des Mots, 2016, p. 7-8.

<sup>6</sup> Archives Départementales du Gard-6 M 106

<sup>7</sup> *Id.*

<sup>8</sup> Dans son ouvrage « *Notice sur la Ville d'Anduze et ses environs* », édité par l'éditeur Lacour de Nîmes en 1987 [1823], à la page 84, Alexandre-Louis-Guillaume Viguiet « divise les professions exercées à Anduze, en sept classes, sous les désignations suivantes : *Agriculture, Commerce, Entreprises, Arts, Métiers, Manufactures et Fabriques.* »

celle de bas de coton, les filatures de soie, et les manufactures d'étoffes qui forment ici trois branches principales : étoffes de bourre de soie, toiles, et étoffes de laine; celle-ci se subdivise encore en trois. Les manufactures occupent environ deux cents personnes toute l'année, et plus de neuf cents pendant trois mois. Nous avons à peu près cent vingt métiers à bas qui occupent autant d'ouvriers, parmi lesquels il en est plusieurs dont l'ouvrage peut être comparé à ce qu'on fait de plus beau dans les villes voisines. Les filatures sont au nombre de douze. Elles ont en tout à peu près trois cents tours. Dans quelques-unes on se sert de machines à vapeur, inventées par M. Gensoul, de Bagnols. Les filatures occupent environ sept-cents personnes, et sont en activité depuis le mois de juin jusqu'au mois de septembre. »<sup>9</sup>

Le bas de soie a contribué plus que bien d'autres, à « la prospérité des Cévennes en général, et d'Anduze en particulier. Le mûrier ayant été planté très tôt sur les pentes montagneuses, une production locale apparaît dès 1400 ou 1500. »<sup>10</sup> Un certain nombre d'initiatives en faveur de la sériciculture vont se mettre en place sous le règne du grand-père de Louis XIV. « En accord avec Henri IV, Barthélemy de Laffemas et Olivier de Serres, un agronome cévenol protestant, auteur de *La Cueillette de la soie*<sup>11</sup>, encouragent la culture du mûrier, nourriture du ver à soie dont le cocon va produire le précieux fil à partir duquel, en France, on pourra tisser de riches étoffes. Le plan Laffemas-Serres est mis en œuvre : vingt mille pieds de mûriers sont plantés aux Tuileries. Dix mille le sont à Saint-Germain. François Le Traucat, jardinier de Nîmes, développe le mûrier de façon intensive dans le Midi de la France. Quatre millions de plants prennent racine en Provence et en Languedoc. En 1602, une ordonnance royale impose à chaque paroisse de posséder une pépinière de mûriers et une magnanerie, lieu où l'on élève les vers à soie. »<sup>12</sup> Vers 1670, Colbert encourage également le développement de la sériciculture, car le royaume de France se ruine avec l'importation des soieries des pays étrangers.

---

<sup>9</sup> Alexandre-Louis-Guillaume Viguière, *Notice sur la Ville d'Anduze et ses environs*, Nîmes, Lacour, 1987, [1823], p. 84-85.

<sup>10</sup> Bernard de Fréminville, « Bas de soie (1700) », *ANDUZE : Dictionnaire Encyclopédique, Historique, Toponymique, Anecdotique & Biographique*, Anduze, La Porte des Mots, 2016, p. 51.

<sup>11</sup> Olivier de Serres, *La Cueillette de la soie, par la nourriture des vers qui la font. Échantillon du théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres*, Paris, J. Mettayer, 1599, 119 pages.

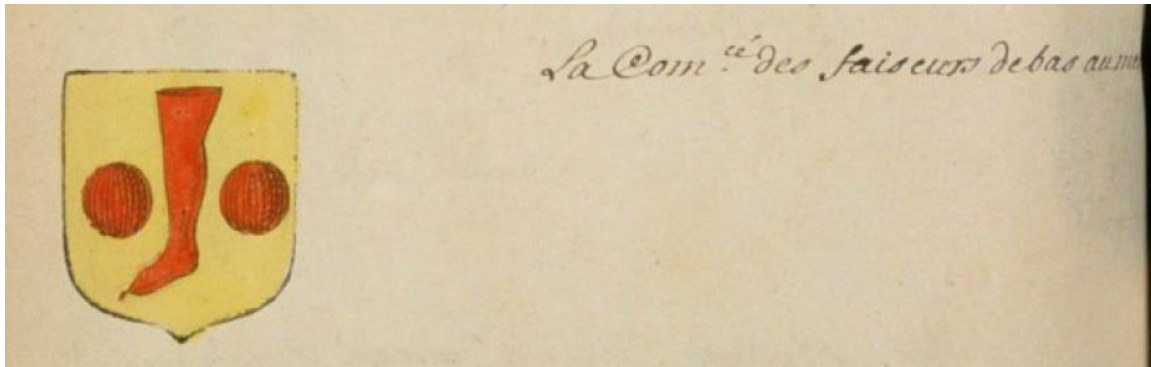
<sup>12</sup> Jean-Joseph Julaud, *L'Histoire de France pour les nuls*, France, Éditions First, 2019, p. 323.

« L'importation du métier à bas est due au fils d'un apothicaire, Louis Félix, qui fait construire sur des plans dérobés en Angleterre les premiers métiers par le serrurier Timothée Pastre en 1680. Le succès de cette fabrication est prodigieux. Les chausses, chemisettes, calottes, gants, bonnets, bas de soie, bas de laine du pays ou du Levant, travaillés à Nîmes, remplacent ceux d'Italie et d'Angleterre et se vendent si aisément que chaque métier rapportant 10 à 12% par an, les capitaux s'offrent de tous côtés. On vend des métiers jusqu'à 378 livres. Les apprentis affluent de France et de l'étranger. Les serruriers ne peuvent suffire aux commandes. Gens du peuple et bourgeois, tous veulent se lancer dans une profession aussi lucrative. En 1727, Anduze possède soixante-neuf métiers pour la laine, quatre métiers pour la soie, en 1759, on dénombre soixante-treize métiers pour la laine, soixante métiers pour la soie, ce qui fait de cette petite ville la capitale du bas de soie à ce moment-là. Mais la concurrence d'Alès est rude, et des accords commerciaux entre cette ville et les négociants nîmois ruinent ce développement.»<sup>13</sup> On peut aussi remarquer que « certes les bas des Cévennes ne valent pas en finesse ceux d'Italie, mais cela n'importe guère puisqu'ils sont vendus bien moins chers. Le Nouveau Monde en absorbe l'énorme production : la seule ville de Lima, au Pérou, consomme chaque année deux millions de bas, la mode veut qu'on ne les porte qu'une fois. Fabriqués dans les villages, achetés par des négociants de Nîmes sur les marchés d'Anduze ou d'Alès, embarqués à Cadix, les bas irriguent l'économie de plusieurs régions. Un premier événement casse cette chaîne : la révolution américaine paralyse la navigation atlantique, et les marchés se perdent. Ils renaissent plus vigoureux encore à partir de 1810, et participent à l'âge d'or des Cévennes. Mais c'en est fini au début du 20<sup>ème</sup> siècle, avec la concurrence des fabriques étrangères. La production familiale n'est plus rentable. Et parallèlement les filatures du piémont cévenol stagnent puis périclitent, les vallées entrent dans des récessions profondes. »<sup>14</sup>

---

<sup>13</sup>Bernard de Fréminville, « Métier à bas (1680) », *ANDUZE : Dictionnaire Encyclopédique, Historique, Toponymique, Anecdotique & Biographique*, Anduze, La Porte des Mots, 2016, p. 330-331.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 51-52.



Blason de la Communauté des Faiseurs de bas...au métier (à tisser) : « *D'or, à une chaussure de gueules posée en pal, accostée de deux pelotons de laine, de même* »<sup>15</sup>

Bernard de Fréminville rapporte que le métier de faiseur de bas est un « métier très réglementé, réservé aux hommes jusqu'en 1750. Ce travail s'exécute sur une machine extrêmement complexe, pouvant avoir jusqu'à 3000 pièces. En 1762, dans le rôle des capitations : 47 faiseurs de bas. En 1787, dans le rôle des capitations : 80 faiseurs de bas. En 1789, deux représentants de la corporation des faiseurs de bas pour l'élection des huit députés du tiers-état à l'Assemblée du Gard, qui élira elle-même les députés aux États-Généraux convoqués à Versailles. »<sup>16</sup>

La consultation des états de situation des fabriques et manufactures de textiles d'Anduze dans les années 1830, donnent une idée du contexte économique dans lequel baigne ce métier de faiseur de bas qu'exerce alors Jérémie Coulomb. Le tableau descriptif des villes d'Anduze, Sommières, St-Hippolyte, et Uzès, concernant la situation des fabriques et manufactures de laine pour le premier semestre de 1834 comptabilise « 145 métiers pour le tissage, 80 ouvriers à la filature, 145 au tissage, 25 à d'autres façons, et 7 200 kilos de laine filée; 1800 pièces de moleton, 43 000 pour la quantité des matières, et 100 000 produits. Observations : Les fortes augmentations survenues sur les prix des laines sont la cause que les manufactures de laine n'ont [sic] pas beaucoup vendu, ils ont

---

<sup>15</sup> D'Hozier, *Armorial*, texte, t. XXV, fol.446; *Blasons*, t. XXIII, fol. 432, présenté par René de Lespinasse, *Histoire générale de Paris : Les métiers et corporations de la ville de Paris, XIV-XVIIIe siècle-Tissus, étoffes, vêtement, cuirs et peaux, métiers divers*, Paris, Imprimerie Nationale, M DCCC XCVII, [1897], p. 261; affiché sur Internet par le site <http://herald-dick-magazine.blogspot.com/2012/08/les-blasons-des-metiers-et-corporations.html>

<sup>16</sup> Bernard de Fréminville, « Faiseurs de bas (1750) », *ANDUZE : Dictionnaire Encyclopédique, Historique, Toponymique, Anecdotique & Biographique*, Anduze, La Porte des Mots, 2016, p. 209.

leur assortiment pour la foire de Beaucaire. »<sup>17</sup> Le deuxième semestre de 1834 pour les fabriques et les manufactures de laine présente les mêmes chiffres qu'au premier.

Le deuxième semestre de 1834 pour les métiers Battans, les métiers Démontés, et des ouvriers employés dans les fabriques de Bonneterie, de Soie et de Fleuret, fait état des résultats suivants à Anduze : on y dénombre 230 métiers Battans, 30 Démontés, 120 ouvriers à l'ouvraison et au dévidage des soies, 230 au tissage, 70 ouvriers pour les autres mains d'œuvre qu'exige la fabrique. On ne comptabilise pas de pièces de rubans, mais 3 000 douzaines de bonnets et 16 000 douzaines de bas de soie. Observations : Les fabriques de bonneterie et de soie ont très peu rendu depuis les trois derniers mois de ce semestre, le nombre de métiers a été réduit. »<sup>18</sup>

Au premier semestre de 1835, on décompte « 260 métiers Battans, plus de métiers Démontés, 140 ouvriers à l'ouvraison, 260 au tissage, et 80 pour les autres tâches de la fabrique. Il a été fabriqué 3 400 douzaines de bonnets et 17 000 douzaines de bas de soie. Observations : Les fabriques de bonneterie de soie, et celles de bourre de soie ont bien travaillé pendant ce semestre et passablement vendu. »<sup>19</sup> Au deuxième semestre de cette même année de 1835, on trouve « 230 métiers Battans, 30 métiers Démontés, 115 ouvriers à l'ouvraison, 230 au tissage, et 70 pour les autres tâches de la fabrique. Il a été produit 3 000 douzaines de bonnets et 16 000 douzaines de bas de soie. Observations : Les fabriques de bonneterie ont peu rendu depuis le milieu de ce semestre, le nombre des métiers a été réduit. »<sup>20</sup> Au deuxième trimestre de 1839, on peut noter une diversification de la production, puisqu'on fabrique « 1 200 bas de fleuret, 2 000 bas de fleuret et 300 douzaines de bas de soie, pour 350 métiers de Battans, avec 200 ouvriers à l'ouvraison, 350 au tissage et 150 aux autres tâches de la fabrique. »<sup>21</sup>

---

<sup>17</sup> État de situation des fabriques et manufactures de laine, premier semestre 1834 à Anduze, Archives Départementales du Gard, États de situation des fabriques et manufactures de textiles du Gard : 1833-1846-9 M 23

<sup>18</sup> « État des métiers Battans, des métiers Démontés, et des Ouvriers employés dans les Fabriques de Bonneterie, de Soie et de Fleuret, deuxième Semestre de 1834 à Anduze, » Archives Départementales du Gard : 1833-1846-9 M 23

<sup>19</sup> *Id.*

<sup>20</sup> *Id.*

<sup>21</sup> *Id.*

Vers la moitié des années 1840, on note qu'au deuxième semestre de 1845, « 3 000 douzaines de bonnets et 16 000 douzaines de bas de soie sont fabriqués, pour un nombre de 230 métiers Battans et 30 métiers Démontés, avec 120 ouvriers employés à l'ouvraison, 230 au tissage et 70 aux autres tâches de la fabrique. Observations : Les fabriques de bonneterie ont eu assez d'activité durant le deuxième semestre de 1845. »<sup>22</sup> Enfin, pour terminer le tour d'horizon des fabriques et manufactures de textiles d'Anduze, lors des deux semestres de 1846, on décompte la fabrication de « 3 500 douzaines de bas de soie de fil d'Écosse, pour 150 métiers Battans, 200 métiers Démontés, 100 ouvriers à l'ouvraison, 150 au tissage, et 80 aux autres tâches de la fabrique. »<sup>23</sup> En examinant la chronologie de ces années-là, il apparaît que ce marché du textile stagne, ce qui pousse certains de ses actifs à changer d'activité professionnelle.

---

<sup>22</sup> *Id.*

<sup>23</sup> *Id.*

### III-Coulomb, un nom bien implanté à Anduze

La première mention du nom de famille « Coulomb » a été trouvée dans la période pré-révolutionnaire. « L'an mil sept cent quatre-vingt-cinq et le 6 du mois d'octobre jour indiqué par Nos Seigneurs les Commissaires pour leur arrivée dans cette ville, à l'effet d'y tenir leur séance jusqu'au 19 du même mois, les maire, lieutenant de maire, consuls, conseillers politiques et principaux habitants se sont rendus à deux heures après-midy d'après l'invitation faite à eux à l'Hôtel de Ville.

Un arc de triomphe a été dressé à la porte du faubourg surmonté d'un tableau contenant les armes du Roy et les armoiries des quatre seigneurs avec cette épigraphe *virtus securam sequatur* [Appel de note de bas de page(1) : « Que la vertu soit à l'abri du danger »]. Et à la place indiquée pour rendez-vous général se sont trouvés MM. Edmond O'Reilly, docteur en maternité, premier consul maire; Jacques Chabaud, deuxième consul; d'Olivier Merlet, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien maire; Gaillère, auditeur à la Chambre des Comptes; Benezet, seigneur de Gènerargues; Cabanis, négociant; Gautier, facturier; Soulier, géomètre; Renaud, ménager et Massot, tous conseillers politiques.

Ensemble MM. Le Gras, brigadier des Armées du Roy; Dumerlet fils, officier de cavalerie; Boisson, seigneur de Bagard; Vignolles Lafarelle, capitaine d'infanterie; De Lauzières de Thémines, ancien enseigne de vaisseau; La Farelle ancien capitaine de dragons; Rodier, major d'infanterie; Raudon, seigneur de Massane; Randon du Roquan, écuyer; Rodier de la Brugière, secrétaire du Roy; Jean, seigneur de Boisset; Rodier, docteur en médecine; Rieu, seigneur de Montvaillant; **Coulomb, seigneur d'Argentière**<sup>24</sup>; Bousquet, chirurgien; Cahours; Mazade; Chabrand; Pérot et nombre d'autres tous avertis de l'arrivée desdits Seigneurs par une boîte tirée comme signal qu'on les avait reconnus ont été au-devant d'eux et les ont trouvés ayant déjà passé l'arc de triomphe et à l'arrivée de la face du Pont où commence la rampe; le corps municipal s'est arrêté. Et à la place sont descendus de voiture.

---

<sup>24</sup> C'est moi qui souligne.



Nos Seigneurs Jean de Rey de Saint Géry, Jean-François Denis Dalbis de Belvèze, Louis de Cassaigneau de Saint Félix et André Descalonne, conseillers en la Grande Chambre du Parlement de Toulouse.

M. le maire O. Reilly leur adresse un discours de bienvenue. »<sup>25</sup>

Jean Coulomb, né le 3 juillet 1764, est Juge de paix à Anduze et dit « *Coulomb aîné* ». Il se marie le 26 juin 1786 avec « Claire Fages, fille légitime de feu Jacques Fages »; il est alors présenté comme le « fils légitime de S<sup>r</sup> Jean Pierre Coulomb Seigneur d'Argentière et de Dame Suzanne Fontane »<sup>26</sup>. Un autre garçon prénommé Jean, est baptisé « l'an mille sept cent septante neuf le dimanche vingt-deux février, fils légitime de Jean-Pierre Coulomb [...] et de Dame Suzanne Fontane. »<sup>27</sup>

Bernard de Fréminville indique qu'« en 1796, il [Coulomb aîné] achète en bien national pour une bouchée de pain le cimetière de Saint-Pierre de Civignac (Tornac). Il est nommé juge à Anduze de 1802 à 1824 puis de 1830 à 1842 »<sup>28</sup>, décennie lors de laquelle Jérémie Coulomb contracte ses deux mariages. « En tant que représentant du canton d'Anduze, il est présent à Notre-Dame de Paris aux cérémonies du sacre de Napoléon premier, le 2 décembre 1804. Entre ses deux périodes de fonction il est membre du Consistoire protestant de la cité et président en 1828 de la Société Biblique Protestante qui distribue 199 bibles et 203 nouveaux-testaments. Son fils Jean-Pierre-Honoré, né à Anduze en 1804, n'en est pas moins entré au séminaire catholique en 1821. Décédé le 27 janvier 1850 à Anduze, à l'âge de 86 ans. »<sup>29</sup> Un enfant nommé Jean Pierre Honoré Coulomb, baptisé le 7 juillet 1792 et « né le 30 juin, fils légitime de S<sup>r</sup> Jean Coulomb, Officier Municipal de la ville d'Anduze et de Dame Jeanne Claire Fages, présenté par S<sup>r</sup> Jean Pierre Coulomb son grand-père de la ville d'Anduze, Angélique

---

<sup>25</sup> André Chastand, *Histoire d'Anduze, sa vie politique, religieuse, sociale depuis l'occupation romaine*, Anduze, Imprimerie du Languedoc, 1965, p. 96-97.

<sup>26</sup> Archives Départementales du Gard : Baptêmes, mariages & sépultures 1784-1792 GG 35 Microfilm 5 Mi 19 17, folio 270

<sup>27</sup> Archives Départementales du Gard : 5 E 10 14, microfilm 5 Mi 38 584

<sup>28</sup> Bernard de Fréminville, « **COULOMB** Jean (1764-1850) », *ANDUZE : Dictionnaire Encyclopédique, Historique, Toponymique, Anecdotique & Biographique*, Anduze, La Porte des Mots, 2016, p. 152.

<sup>29</sup> *Id.*

Jeanne Coulomb sa tante de Tornac...Signé : Coulomb aîné. »<sup>30</sup> Jean Pierre Honoré Coulomb est dit décédé le 04/09/1803 à l'âge de 12 ans<sup>31</sup> : le Jean Pierre Honoré de 1804 est un enfant de remplacement...Bernard de Fréminville déclare que ce Jean Pierre Honoré intègre le séminaire catholique en 1821. Il a probablement réintégré sa religion d'origine, car le registre des hypothèques d'Anduze pour les années 1830-1835, révèlent qu'un pasteur protestant, Jean Pierre Honoré Gaston Coulomb, réalise des achats, tout en étant un légataire de la succession d'Étienne Coulomb, propriétaire natif d'Anduze et décédé le 4 octobre 1834 à « la place St-Étienne à Anduze, veuf de Madame Anne Augustine Roquier »<sup>32</sup> : Jean Pierre Honoré Gaston est de toute évidence son neveu. Étienne Coulomb naît en 1765; « il épouse le 19 novembre 1794 Anne Augustine Roquier, fille de feu Jean et Saguier Catherine », selon le registre du Cercle Généalogique Gard-Lozère. La consultation de l'acte notarié d'une vente qui eut lieu le quatorze mars 1816, indique que Sieur Étienne Coulomb est témoin, « propriétaire foncier et secrétaire de la mairie d'Anduze »<sup>33</sup> : comme son grand-père et son père, il participe à la vie politique d'Anduze.

Pour la succession d'Étienne Coulomb, son décès étant noté le 9 octobre 1834, « Coulomb Alexis reçoit des « jumelables » à Anduze, une maison d'une valeur de 350 francs; l'enregistrement de la déclaration se fait le 26 mars 1835. »<sup>34</sup> Louis Alexis Coulomb est né en 1776, se marie avec Louise Regourd, selon son acte de décès : il trouve en effet la mort le 2 février 1850, soit une semaine après le juge Coulomb, dit « Coulomb aîné ». Il habitait la rue St-Étienne, et est présenté comme « fils de défunts Jean-Pierre Coulomb et de Suzanne Fontane, veuf de Louise Regourd. »<sup>35</sup> Louis Alexis a un frère qui s'appelle Louis et qui est né en 1775. Étant son aîné d'un an, il est surnommé « Coulomb l'aîné » et serait celui qu'évoque Bernard de Fréminville : « Au moins l'un des maires d'Anduze aura personnellement vu un pape. Louis Coulomb, dit Coulomb l'aîné, est invité à assister le 2 décembre 1804 à Notre-Dame de Paris à la cérémonie du

---

<sup>30</sup> Archives Départementales du Gard : Baptêmes, mariages & sépultures 1784-1792 GG 35 Microfilm 5 Mi 19 17, folio 523

<sup>31</sup> Selon le registre du Cercle Généalogique Gard-Lozère, à la rubrique des décès.

<sup>32</sup> Archives Départementales du Gard : Décès 1833-1842 5 E 1568, folio 236, acte 118

<sup>33</sup> Archives Départementales du Gard : Anduze Notaire Berbiguier-Teissier Henry Jacques 1816- 2 E 10 1094, acte 74

<sup>34</sup> Archives Départementales du Gard : Hypothèques 1830-1835, 6 Q 4 4, folio 163, acte 326

<sup>35</sup> Archives Départementales du Gard numérisées : Décès 5 E 1569, folio 245, acte 18

couronnement de Napoléon Bonaparte comme empereur des Français, il est dûment enregistré comme présent par le Grand Maître des cérémonies L.P. de Ségur. Convoqué à six heures du matin il gèle pendant des heures dans la nef de la cathédrale sans chauffage. [...] Dure journée pour monsieur le maire Coulomb... »<sup>36</sup> Selon le registre du Cercle Généalogique Gard Lozère, Louis Henry Scipion épouse le 11 mars 1801 Pautet Jeanne, fille de David et Troupel Lucretse. Son acte de décès signale sa mort « le 25 janvier 1826, à l'âge de cinquante et un an, à la rue Rieu, époux de Dame Françoise Joséphine Payou, à neuf heures du matin. »<sup>37</sup> Vu le nom de l'épouse de Louis Henry Scipion qui change selon l'acte considéré, il se serait marié au moins deux fois.

Le deuxième bénéficiaire de la succession d'Étienne Coulomb est « le pasteur Gaston Coulomb, basé à Anduze; cette déclaration a été enregistrée le 1<sup>er</sup> avril 1835 et il reçoit un domaine à Labahou dont la valeur n'a pas été communiquée. »<sup>38</sup> Enfin, le troisième et dernier bénéficiaire est « Coulomb Scipion, mineur; cette déclaration est enregistrée le 3 avril 1835 et il reçoit des immeubles à Anduze et Labahou d'une valeur de 700 francs.»<sup>39</sup> Concernant les achats du pasteur Jean Pierre Honoré Gaston, je cite uniquement celui daté du 25 mai 1832. Il est présenté comme étant « en poste à Brignon, et il achète à Monsieur Marin Louis Jacques un corps d'immeubles qui se trouvent à Malivert et à Anduze pour une valeur de 3 600 francs. L'acte est enregistré par le notaire Maître Pérès le 4 juin 1832. »<sup>40</sup> Par ailleurs, Auguste Coulomb, « greffier au tribunal d'Anduze, achète des « jumelables » à Tornac pour une valeur de 2 400 francs, auprès de Maître Peres. »<sup>41</sup> Est-il apparenté à la famille de Jean-Pierre Coulomb, seigneur d'Argentière ?

André Chastand signale que « le 5 septembre 1870 la République ayant été officiellement proclamée dans la journée et les pouvoirs publics des officiers municipaux établis par l'Empire se trouvant par ce fait éteints, une commission municipale provisoire a été nommée par acclamation populaire. Elle est composée des citoyens : Mazade Emile, Baumier-Dufoiz, Melquion, Théron G., Soulier Hippolyte, André Albert, Noguier

---

<sup>36</sup> Bernard de Fréminville, « **Pape** (1804) », *ANDUZE : Dictionnaire Encyclopédique, Historique, Toponymique, Anecdotique & Biographique*, Anduze, La Porte des Mots, 2016, p. 369.

<sup>37</sup> Archives Départementales du Gard numérisées : Décès 5 E 1567, folio 18

<sup>38</sup> Archives Départementales du Gard : Hypothèques 1830-1835, 6 Q 4 4, folio 163, acte 327

<sup>39</sup> Archives Départementales du Gard : Hypothèques 1830-1835, 6 Q 4 4, folio 163, acte 328

<sup>40</sup> Archives Départementales du Gard : Hypothèques 1830-1835, 6 Q 4 4, folio 43, acte 132

<sup>41</sup> Archives Départementales du Gard : Hypothèques 1835-1839, 6 Q 4 5, acte 81

Hipp., Galoffre Eug., **Coulomb Casimir**<sup>42</sup>, Gas Frédéric, Fontane François, Mirial Emile. »<sup>43</sup> Dans les archives militaires de Saint-Jean du Gard, j'ai trouvé des documents relatifs à la création d'une compagnie de Sapeurs-Pompiers à Anduze. Il est indiqué que « lors de la séance du Trois Février 1867, ont assisté à la Séance MM Albin de Montvaillant, Maire, Président, Gautier et Liquier, adjoints, Soulier, Mirial, Villaret, Valat, Gaussogues, Galoffre, Mazade, P. Gautier, Dufoix, **Coulomb**<sup>44</sup>, Délubac, Rodier de Labruguière, Roussel, Larguier, Cavalier et Lauret. »<sup>45</sup> Ce Coulomb, présent à cette séance du 3 février 1867, est-il le Casimir Coulomb de la commission provisoire du 5 septembre 1870 ? D'autre part, on apprend qu'un Coulomb Casimir acquiert la filature de soie Coulomb en 1850<sup>46</sup>. S'en séparant en 1855, elle revient dans son giron en 1860. Dans les trois situations citées, s'agit-il du même Casimir Coulomb ? Concernant cette filature de soie Coulomb, elle est « construite en 1839 par Coulomb époux Mahistre. »<sup>47</sup> Le Cercle Généalogique Gard Lozère indique que « Jacques Coulomb, fils de Pierre et Anne Portal, épouse le 26 mars 1792 Marie Mahistre, fille d'Antoine et Duplan Marie»: c'est ce Jacques Coulomb qui a fondé la filature de soie Coulomb.

La famille du seigneur d'Argentière, la filature de soie Coulomb, Jacques Coulomb, et Casimir Coulomb mettent en évidence qu'un grand nombre de « Coulomb » sont à proximité du couple COULOMB-VERNET, ce qui doit engendrer la vigilance pour cette recherche généalogique afin de ne pas faire d'erreur.

---

<sup>42</sup> C'est moi qui souligne.

<sup>43</sup> André Chastand, *Histoire d'Anduze, sa vie politique, religieuse, sociale depuis l'occupation romaine*, Anduze, Imprimerie du Languedoc, 1965, p. 107.

<sup>44</sup> C'est moi qui souligne.

<sup>45</sup> Archives Départementales du Gard : Archives Militaires Saint-Jean du Gard, 4 R 146, Commune d'Anduze, Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal, dossier numéro 44

<sup>46</sup> Bernard de Fréminville, « **Pélico** Rue (1610) », *ANDUZE : Dictionnaire Encyclopédique, Historique, Toponymique, Anecdotique & Biographique*, Anduze, La Porte des Mots, 2016, p. 380.

<sup>47</sup> *Ibid.*, « **Coulomb** (1839) », p. 153.

## IV-Généalogie de la famille à partir du couple de départ COULOMB-VERNET

### 1. Jérémie COULOMB

#### Naissance le 19/12/1807 à Anduze

« L'an mille huit cent sept et le vingt décembre à quatre heures de relevée par devant nous Jean Pierre Teissier maire de la ville d'Anduze département du Gard faisant la fonction dofficier Public de letat Civil de la ditte ville est comparu le sieur Jean Coulomb fabriquant de bas âgé de trente-quatre ans habitant d'Anduze qui nous a présenté un enfant de sexe masculin dont Marie Verdeilhe Son Epouse en légitime mariage s'est accouchée le jourd'hier à cinq heures du matin et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jérémie – les dites déclarations et présentations faites en présence des sieurs François Melge, fabriquant de bas âgé de quarante-cinq ans et Jean Martin dit Rollin aussi fabriquant de bas, âgé de vingt-trois ans habitants dudit Anduze et ont lu témoins ont signé avec nous le présent acte de naissance après quoi leur en a été fait lecture

Signatures du père, du maire et des deux témoins »<sup>48</sup>

On observe que les témoins ont le même métier que le père de Jérémie, ce métier que Jérémie va lui-même exercer au début de sa vie professionnelle : leur présence souligne l'importance des liens dans cette communauté de faiseurs de bas. Concernant les états de service de Jérémie Coulomb dans l'armée, ils n'apparaissent pas lors de l'examen du recrutement de l'armée<sup>49</sup>. D'autre part, l'examen des recensements ne permet pas de connaître l'adresse de Jérémie Coulomb et de son épouse en 1836, puisqu'il n'est pas disponible. Les recensements consultables pour la ville d'Anduze sont en effet en ligne pour les années 1876, 1881, 1886, 1891, 1896, 1901, 1906, 1921, 1926, 1931 et 1936. Enfin, concernant le nom de la mère de Jérémie Coulomb, soit « Verdeilhe », il doit probablement descendre du nom « Verdeille » qui est le nom du maçon qui fut engagé durant les guerres de religion du début du XVII<sup>ème</sup> siècle, afin de renforcer les défenses de la montagne de Saint-Julien, stratégiques pour la protection d'Anduze. « Cela signifie qu'il faut remonter des murs, creuser une citerne, bâtir un four à pain, creuser un égout,

---

<sup>48</sup> Archives Départementales du Gard : Naissances An 14 à 1809, SE 1541

<sup>49</sup> Archives Départementales du Gard : 1816-1856, 1 R 122

bref faire tout ce qu'il faut pour avoir là-haut un solide corps de garde. La ville engage le maçon Verdeille pour conduire ces travaux, lui donne un mois pour les réaliser et lui alloue 35 livres. »<sup>50</sup>

### **L'affaire du jugement d'adjudication de Jérémie Coulomb**

« **Durand Adrien**, tanneur d'Anduze, achète à Jérémie Coulomb (Les Noirs) d'Anduze, par jugement d'adjudication, une maison et tannerie sur Anduze pour 1 080 francs, le 21 août 1835, chez Maître Perès. L'acte est enregistré le 15 7<sup>bre</sup> [septembre] 1835. Observations : M<sup>r</sup> d'Alais »<sup>51</sup>; « **Meinadier Laurent Auguste**, propriétaire d'Anduze, achète à Jérémie Coulomb (Les Noirs) d'Anduze, par jugement d'adjudication, une terre et une maison à Labahou<sup>52</sup> pour 8 240 francs, le 21 août 1835, chez Maître Soulier. L'acte est enregistré le 15 7<sup>bre</sup> [septembre] 1835. »<sup>53</sup>; « **Régis Elie**, géomètre d'Anduze, achète à Jérémie Coulomb (Les Noirs) d'Anduze, par jugement d'adjudication, une maison et une filature à Anduze pour 6 255 francs, le 25 août 1835, chez Maître Chastaneix. L'acte est enregistré le 15 7<sup>bre</sup> [septembre] 1835. »<sup>54</sup>; « **Sardinoux Jean-Pierre**, épicier d'Anduze, achète à Jérémie [sic] Coulomb (Les Noirs) d'Anduze, par jugement, une terre de la Montade<sup>55</sup> pour 3 920 francs, le 25 août 1835, chez Maître Béchard. L'acte est enregistré le 15 septembre 1835. »<sup>56</sup>; « **Teissier Louis**, propriétaire d'Anduze, achète à Jérémie [sic] Coulomb (Les Noirs) d'Anduze, par jugement d'adjudication, une terre de la Fraissinette pour 687 francs, le 25 août 1835, chez Maître Pérot. L'acte est enregistré le 15 septembre 1835. »<sup>57</sup>; « **Teissier Auguste**, négociant d'Anduze, achète à Jérémie [sic] Coulomb (Les Noirs) d'Anduze, par jugement

---

<sup>50</sup> Bernard de Fréminville, *Les remparts d'Anduze*, Anduze, Éditions la Porte des Mots, 2008, p. 67.

<sup>51</sup> Archives Départementales du Gard : Hypothèques 1835-1839, 6 Q 4 5, folio 55, acte 44

<sup>52</sup> « Quartier situé au Nord de la ville, dans la plaine du même nom. Il paraît que ce fut autrefois un vallon idyllique, ayant inspiré à Florian le cadre des amours champêtres d'Estelle et Nemorin. » Extrait de Bernard de Fréminville, « **LABAHOU** », *ANDUZE : Dictionnaire Encyclopédique, Historique, Toponymique, Anecdotique & Biographique*, Anduze, La Porte des Mots, 2016, p. 290.

<sup>53</sup> Archives Départementales du Gard : Hypothèques 1835-1839, 6 Q 4 5, folio 122, acte 45

<sup>54</sup> Archives Départementales du Gard : Hypothèques 1835-1839, 6 Q 4 5, folio 156, acte 53

<sup>55</sup> « Quartier à l'Est de la ville, entre route d'Alès et montagne de Pierremale. On y trouve le chemin des Escalades, c'est dire que la pente est rude. De *montada*, montée, qui s'oppose à *davalada*, descente. [...] *Altitude : 202 mètres.* » Extrait de Bernard de Fréminville, « **MONTADES** », *ANDUZE : Dictionnaire Encyclopédique, Historique, Toponymique, Anecdotique & Biographique*, Anduze, La Porte des Mots, 2016, p. 337.

<sup>56</sup> Archives Départementales du Gard : Hypothèques 1835-1839, 6 Q 4 5, folio 167, acte 32

<sup>57</sup> Archives Départementales du Gard : Hypothèques 1835-1839, 6 Q 4 5, folio 180, acte 14

d'adjudication, une terre et un pré à Couvauleux (Généralgues) pour 7 620 francs, le 25 août 1835, chez Maître Pérot. L'acte est enregistré le 15 septembre 1835. Observations : M<sup>r</sup> d'Alais – revenu imposable 134, 2 francs »<sup>58</sup>

Pour éclaircir cette affaire du jugement d'adjudication de Jérémie Coulomb, les jugements du tribunal de commerce des années 1835 à 1837<sup>59</sup> sont consultés, ainsi que les dossiers de faillite<sup>60</sup>, mais ils ne donnent aucun renseignement sur cette affaire. Les minutes notariales des notaires concernés par ces actes de vente sont également examinées et demeurent muettes.

En revanche, l'exploration des cahiers de charges, d'adjudications<sup>61</sup> fournissent les données manquantes : une soixantaine de pages sont consacrées à cette affaire d'adjudication de Jérémie Coulomb. La lecture attentive du document permet de comprendre que le « Coulomb Jérémie » incriminé, n'est pas faiseur de bas, et qu'il s'agit d'un autre Jérémie Coulomb, qui s'appelle en réalité Pierre Jérémie Coulomb aîné, voiturier. Dans cette affaire, il est en quelque sorte celui qui prend à sa charge cet acte d'adjudication, mais il est en réalité accompagné par ses frères et sœurs, César Coulomb, ouvrier tanneur, Marie Coulomb, sans profession, mariée à Jean Rieu, serrurier, Jenny Coulomb mariée à Adrien Durand, tanneur, qui a acheté, lors de cette vente par adjudication, une maison et une tannerie situées à Anduze, pour 1 080 francs, comme on l'a vu plus haut. On apprend que tous et toutes « demeurant à Anduze lesquels biens leur sont advenus duche de feu Pierre Jérémie Coulomb leur père propriétaire demeurant audit Anduze. Fait par actes M<sup>res</sup> Soulier et Pérot notaires à Anduze le seize décembre mil huit cent trente lesdits Pierre Jérémie Coulomb et Jérémie Pierre Coulomb père et fils, consentirent une obligation audit M. Mannberger pour laquelle ils reconnurent leur débiteur de la somme de dix mille cent septante quatre francs en vertu de cette obligation ledit M. Mannberger prit inscription au bureau des hypothèques d'Alais le vingt décembre mil huit cent trente contre les dits Pierre Jérémie et Jérémie Pierre Coulomb père et fils et par jugement en défaut rendu par le tribunal de commerce séant à Anduze le

---

<sup>58</sup> Archives Départementales du Gard : Hypothèques 1835-1839, 6 Q 4 5, folio 180, acte 15

<sup>59</sup> Archives Départementales du Gard : 12 U 3, article 9

<sup>60</sup> Archives Départementales du Gard : 1817-1957, 12 U4, articles 1-17

<sup>61</sup> Archives Départementales du Gard : 7 U2 1835

seize août dernier entre ledit Mannberger et Jérémie Pierre Coulomb aîné, César Coulomb, Marie Coulomb et Jean Rieu mariés, Jenny Coulomb et Adrien Durand mariés pour la somme de quatre mille cinq cent dix neuf francs trente centimes [principat] des condamnations prononcées contre eux. »<sup>62</sup>

Cette affaire du jugement d'adjudication de l'homonyme de Jérémie Coulomb va se clore avec l'acte de décès de « Jérémie Pierre Coulomb père, propriétaire, natif et habitant d'Anduze, âgé de soixante-cinq ans, fils légitime de feu Pierre Coulomb et de Anne Portal [...] époux de Marie Teissonière [qui] est décédé le 14 avril 1831 à cinq heures du matin. »<sup>63</sup> On peut remarquer au passage, que c'est son frère Jacques qui a créé la filature de soie Coulomb en 1839. Enfin, Pierre Jérémie Coulomb aîné, dit « Jérémie Coulomb », disposait, en tant qu'employés, de « cinq animaux »<sup>64</sup>, dans l'exercice de son métier de « voiturier », ce qui signifie qu'il est « transporteur ou conducteur de véhicule ou d'un convoi de mulets. »<sup>65</sup>

### **Transactions de Jérémie Coulomb**

« Le 23 janvier 1835, Jérémie Coulomb, faiseur de bas d'Anduze, achète à Arnaud Marguerite d'Anduze une terre à l'Arbousset, « quartier sur la rive gauche du Gardon, au-dessus et à droite de la route d'Alès, face au rocher de Peyremale »<sup>66</sup>, pour 400 francs : l'acte de vente est signé chez Maître Soulier, et enregistré le 31 janvier 1835. »<sup>67</sup> Douze jours plus tard, soit le 12 février 1835, la première fille de Jérémie, Julie, vient au monde.

La table notariale de Maître Gervais, notaire d'Anduze, indique que Jérémie Coulomb a effectué une procuration en 1856<sup>68</sup> : l'acte devra être recherché.

---

<sup>62</sup> Archives Départementales du Gard : 7 U2 1835, acte 370, en date du 25 août et 7 septembre 1835

<sup>63</sup> Archives Départementales du Gard : 5 E 1567, 1831, acte de décès 39

<sup>64</sup> Bernard de Fréminville, « **Voituriers** (1800) », *ANDUZE : Dictionnaire Encyclopédique, Historique, Toponymique, Anecdotique & Biographique*, Anduze, La Porte des Mots, 2016, p. 507.

<sup>65</sup> *Id.*, « **Voiturier** (1762) », p. 507.

<sup>66</sup> Bernard de Fréminville, « **ARBOUSSET** », *ANDUZE : Dictionnaire Encyclopédique, Historique, Toponymique, Anecdotique & Biographique*, Anduze, La Porte des Mots, 2016, p. 32.

<sup>67</sup> Archives Départementales du Gard : Hypothèques 1835-1839, 6 Q 4 5, folio 36, acte 19

<sup>68</sup> Archives Départementales du Gard : 2 E 82 1659, acte 24



### **Décès le 22/04/1866 à Anduze**

Jérémie Coulomb est décédé le dimanche 22 avril 1866, soit quatre mois avant le mariage de sa fille Julie avec Alphonse Soubeiran, le 22 août 1866. Il a cinquante-huit ans, et est courtier en soie.<sup>69</sup>

La table alphabétique des successions et absences communique les renseignements suivants à l'égard de Jérémie Coulomb : « Jérémie Coulomb, courtier d'Anduze, est décédé à l'âge de 58 ans le 22/04/1866, tout en étant marié. Il n'y a pas d'inventaire. La date d'enregistrement de la succession est le 19 8<sup>bre</sup> [octobre] 1866. Les héritières mentionnées sont Coulomb Anna et Julie à Anduze. La valeur du mobilier est de 592 francs, le revenu des immeubles 12,90 francs et la situation des immeubles est à Boisset & Gaujac, une commune adjacente à Anduze. À la rubrique intitulée « N° du sommier », on peut lire un sigle qui ressemble à la lettre « X » (en majuscule) et qui se retrouve chez d'autres personnes. »<sup>70</sup> On peut noter que Jérémie Coulomb transmet son héritage à ses deux filles, mais rien à son fils, Jules Coulomb.

### **Déclaration de succession de Jérémie Coulomb**

(Folio 91) « Arrêté le dix sept octobre 1866

Arrêté le dix huit octobre 1866

Du dix neuf octobre 1866

Comparaît Madame Julie Coulomb épouse Soubeyran ayant tant pour elle que pour Coulomb Anna épouse Coulomb demeurant toutes deux à Anduze, Laquelle dit que Coulomb Jérémie son père propriétaire à Anduze est décédé au Dit lieu le vingt deux avril 1866, laissant pour héritier ses deux filles susnommées. Le défunt était marié sous le régime de la communauté avec Léa Vernet survivante, et le bien par lui [délaissé] ne consiste que dans la moitié lui revenant dans la dite Communauté qui comprend

---

<sup>69</sup> Archives Départementales du Gard : 5 E 1573, folio 49, acte 218

<sup>70</sup> Archives Départementales du Gard : 6 Q 8 7, folio 49, acte 218

## Mobilier

~~Celui détaillé et [activé] dans l'État ci-joint s'élevant à neuf cent septante neuf francs  
979~~

~~dont la moitié à la succession est de quatre cent quatre vingt neuf francs — 489,50~~

Reçu à 10% Cinq francs

(Immeubles non Aff<sup>71</sup>)

Celui détaché et [octroyé] dans l'État ci-joint s'élevant à quatre vingt dix francs 90

## Créances

Quatre cent vingt sept francs montant en principal intérêt audit cinq [...] et frais dus par  
six louis en ces termes d'un jugement de commerce danduze du neuf avril 1851 427

2) que cent trente huit francs dus par Jacques Galibert par une lettre de change du 8  
octobre 1857 298

3) Deux cent vingt sept francs dus par [Laurent] non qualifié en vertu d'une lettre de  
change dont la date n'a pas été indiquée (Acte de j. du 4 juin 1847, enregistré le 7 juin  
1849) 224

---

Dans la marge de gauche, à côté de la description du mobilier raturé :

Approuvé six lignes de un chiffre nul

Dans la marge de gauche, à côté du deuxièmement :

Jugt du tribunal civil dalais du X<sup>bre</sup> enregistré le 26.

---

4) Deux cent francs dus pour Jean Reboul en vertu d'un acte de transport reçu Gervais  
not. Le six décembre 1854 200

5) patentes échues au jour du décès cinq francs 5

---

<sup>71</sup> Abréviation signifiant « Affermés »

Total onze cent quatre vingt quatre francs	1 184
Moitié à la succession cinq cent quatre vingt douze francs	592
Reçu à 1% six francs	

Immeuble non affermé

Une pièce vigne muriers & oliviers à Boisset et Gaujac quartier de la micalerie revenu vingt cinq francs	25
Capital cinq cent francs	500
Reçu à 1% deux francs soixante	2 60
Totaux de la page	8 60

Reports 117      26 90

Totaux 125 60      26, 90

(Folio 92)

La comparante affirme sa déclaration sincère et véritable et a signé après lecture

Julie Soubeiran Coulomb »<sup>72</sup>

## 2. Louise VERNET

### Naissance le 04/06/1811 à Anduze

« L'an mille huit cent onze et le sept juin à onze heures du matin par devant nous Etienne Louis Portalès adjoint à la mairie de la ville d'Anduze, département du Gard, faisant la fonction d'officier public de l'état civil de ladite ville par délégation spéciale de M. le Maire du six septembre mille cent huit neuf Est comparu S<sup>r</sup> Jean Vernet sellier âgé de quarante-trois ans habitant audit Anduze, lequel nous a présenté un enfant de sexe

<sup>72</sup> Archives Départementales du Gard : Déclarations de succession 1865-1866, 6 Q 3 28, folios 91-92, acte 249

féminin, né le quatre du courant à neuf heures du matin, de lui déclarant & de Philippine Bonifas son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Louise La dite déclaration et présentation faites en présence du Sieur Jacques Gas cordonnier âgé de trente quatre ans et Jacques Faucher, Boisselier âgé de cinquante quatre habitans au dit anduze, et ont le père & les témoins signé avec nous le présent acte de naissance après qu'il leur en a été fait lecture

Signatures de Portalès Vernet Faucher Gas »<sup>73</sup>

L'un des témoins, Jacques Faucher, est boisselier. Il s'agit d'un métier qui remonte au XVII<sup>ème</sup> siècle : « Fabricant de boîtes et tonneaux en bois. Ils courbent au feu des formes, ou éclisses de chêne, ou de hêtre, dont ils font des cailles de tambour, des boisseaux, des mines, des seaux d'une pièce, et autres ustensiles faits de douves. Ils ont notamment le privilège de fabriquer les mesures en bois destinées aux grains. »<sup>74</sup>

### **Mariage le 02/11/1832 à Anduze**

« L'an mille huit cent trente deux et le deux novembre à six heures du soir, par devant nous Victor Dumas Fontane, Adjoint à la Mairie d'Anduze, département du Gard, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, par délégation de M. le Maire, sont comparus S<sup>r</sup> Jérémie Coulomb, faiseur de bas, natif et habitant de cette ville, âgé de vingt-quatre ans révolus, suivant son acte de naissance qui vient de nous être remis et qui est extrait des registres de l'État Civil de cette Commune, où il est inscrit à la date du dix-neuf décembre mil huit cent sept, fils majeur et légitime de Jean Coulomb, aussi faiseur de bas, et de Marie Verdeilhe, habitans au dit Anduze, ci presens et consentans d'une part; et M<sup>lle</sup> Louise Vernet, sans profession, native et habitante de cette ville, âgée de vingt un ans révolus, d'après son acte de naissance, qui vient de nous être remis et qui est extrait des registres de l'État Civil, de cette Commune, où il est inscrit à la date du quatre juin mil huit cent onze, fille majeure et légitime de Jean Vernet, sellier, et de Philippine Bonifas, tous habitans au dit Anduze, ci présens et consentans d'autre part; lesquels nous

---

<sup>73</sup> Archives Départementales du Gard : 5 E 1542, 1811, acte 74

<sup>74</sup> Bernard de Fréminville, « **Boisselier** (1600) », *ANDUZE : Dictionnaire Encyclopédique, Historique, Toponymique, Anecdotique & Biographique*, Anduze, La Porte des Mots, 2016, p. 70.

ont requis de procéder à la Célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte d'entrée de notre Maison Commune pendant deux Dimanches consécutifs les quatorze et vingt et un octobre dernier à l'heure du midi; aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée faisant droit à leur réquisition après donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionné et du chapitre Six du titre du Code Civil intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'entre eux ayant répondu séparément et affirmativement déclarons au nom de la loi que S<sup>r</sup> Jérémie Coulomb et M<sup>lle</sup> Louise Vernet , sont unis par le mariage, depuis avons donné acte en présence des sieurs Louis César Plantier, perruquier, âgé de vingt-six ans, Louis Cabot faiseur de bas âgé de vingt-quatre ans, Alexis Gas, aussi faiseur de bas, âgé de vingt cinq ans, et Antoine Brouès, aussi faiseur de bas, âgé de vingt-deux ans, habitans du dit Anduze, lesquels après qu'il leur en a été fait lecture l'ont signé avec nous ainsi que toutes les parties, à l'exception de la mère de l'époux qui a déclaré ne le savoir faire de ce requise

Signatures de J Coulomb Louise Vernet Jérémie Coulomb Vernet Philippe Bonifas GAS M. BROUES Louis Cesar Plantier L Cabot Fontane »<sup>75</sup>

On peut remarquer que la mère de Louise Vernet, masculinise sa signature, c'est-à-dire qu'elle ne signe pas « Philippine », mais « Philippe »; peut-être s'agit-il aussi de l'émotion provoquée par le mariage de sa fille.

### **Décès le 27/10/1839 à Anduze**

Le 28 octobre 1839, « Hercule Gache, greffier de la justice de paix, âgé de quarante-sept ans, et Barthélémy Laparre, cafetier, âgé de quarante et un ans, habitans du dit Anduze, voisins de Louise Vernet, lesquels nous ont déclaré que la dite Louise Vernet, native dudit Anduze, âgée de vingt sept ans, fille légitime de Jean Vernet et Philippine Bonifas, est décédée le jour d'hier à sept heures du matin, dans la maison de son mari sise

---

<sup>75</sup> Archives Départementales du Gard : 5 E 1556, 1832, Acte 22

en cette ville au plan de Brie, duquel décès nous nous sommes assurés dont les déclarans signé avec nous après lecture... »<sup>76</sup>

### **Déclaration de succession de Louise Vernet**

Il n'existe pas de table alphabétique des successions et absences pour l'année 1839. Pour l'heure, la consultation de la table des testaments et donations pour les années 1838-1856 (6 Q 11 2) aurait du être effectuée, mais ne l'a pas été.

### **2 bis. Léa VERNET**

#### **Naissance le 25 fructidor an XIII**

« L'an treize de la République et le vingt sept du mois de fructidor a trois heures de relevée pardevant nous Jean Pierre Teissier Maire de la ville d'Anduze département du Gard faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat Civil de la Dite Ville est comparue Françoise Mallier femme Verdeilhe accoucheuse qui nous a présenté un enfant de sexe féminin que Philippine Bonifas femme a Jean Vernet fit [Bridieu] sest accouchée le jourd'hui sur les huit heures du Matin dans Sa Maison d'habitation Size en ce ville dans la rue Fustarié n° 474 en l'absence dudit Jean Vernet Son Mari et auquel Enfant elle a déclaré vouloir donner le prénom de Léa les dites déclarations et présentations faites en présence des Sieurs Raymond Soubeiran Négociant agé de quarante quatre ans et d'Antoine Genolhac Epicier agé de vingt trois ans DuDit anduze et ont les témoins signé avec nous le present acte de Naissance après quil leur en a été fait lecture la Dite accoucheuse ayant du le faire Requisite

Signatures de Soubeiran A. Genolhac Teissier »<sup>77</sup>

On peut remarquer que l'écriture de cet acte de naissance est beaucoup plus proche d'une écriture « Ancien Régime », où les prépositions ne se sont pas encore affirmées dans la langue française. D'autre part, il arrivait assez souvent à cette époque, que lorsque le mari n'était pas présent à l'accouchement de sa femme, c'était l'accoucheuse qui allait faire la déclaration de naissance à la mairie, comme on le voit dans le cas présent. On

---

<sup>76</sup> Archives Départementales du Gard ; 5 E 1568, 1842, Acte 120

<sup>77</sup> Archives Départementales du Gard ; 5 E 1540, an XIII, Acte du 27 fructidor

peut aussi se demander si l'accoucheuse, Madame Françoise Mallier, épouse Verdelhe, n'est pas apparentée à la future belle-mère de Léa, qui s'appelle Marie Verdeilhe. Léa est née au numéro 474 rue Fustarié. « En clôture Nord-Est du centre ville, le long du Gardon, cette rue rejoint la route de Saint-Jean-du-Gard, D907. Sur une partie de son trajet elle est séparée de la grève par le quai construit à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. Elle doit son nom aux fustiers, menuisiers, qui y exerçaient leur métier. Elle s'est longtemps appelée rue *Fustarié*. »<sup>78</sup>

### **Mariage le 03/11/1842 à Anduze**

« L'an mil huit cent quarante deux, le trois novembre, à cinq heures du soir, par devant nous, Laurent-Auguste Meinadier, adjoint à la Mairie de la ville d'Anduze, département du Gard, faisant les fonctions d'officier public de l'État Civil par délégation de M. le Maire, sont comparus dans la maison Commune Sieur Jérémie Coulomb faiseur de bas, natif et habitant, en cette ville d'Anduze, âgé de trente-six ans révolus, suivant son acte de naissance qui vient de nous être remis, et qui est extrait des Registres de l'État Civil de cette Commune, où il est inscrit à la date du dix-neuf décembre, mil huit cent sept; fils majeur et légitime de Jean Coulomb, propriétaire, et de Marie Verdeilhe, habitan [sic] au dit Anduze, ci présents et consentans, et veuf de Louise Vernet, décédée sur cette commune le vingt sept octobre mil-huit cent trente-neuf, d'une part; et M<sup>lle</sup> Léa Vernet, sans profession, native et habitante de cette dite ville, âgée de trente-sept ans révolus, d'après son acte de naissance qui vient de nous être remis, et qui est extrait des registres de l'État Civil de cette commune, où il est inscrit à la date du vingt-sept fructidor an treize, fille légitime de feu Jean-Louis Vernet, décédé sur cette commune, le quinze décembre mil huit cent trente-trois, et de Philippine Bonifas, habitante au dit Anduze, ci présente et consentante d'autre part; lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte d'entrée de notre maison Commune pendant deux Dimanches consécutifs, les vingt-trois et trente octobre dernier, à l'heure de midi; Attendu que la prohibition de mariage

---

<sup>78</sup> Bernard de Fréminville, « **Fusterie** Rue », *ANDUZE : Dictionnaire Encyclopédique, Historique, Toponymique, Anecdotique & Biographique*, Anduze, La Porte des Mots, 2016, p. 228.

résultant de l'article 162 du Code Civil sagissant[sic] d'une union entre beau-frère et belle sœur, a été levée par ordonnance Royale rendue le vingt neuf septembre dernier, déposée au Greffe du Tribunal d'Alais, le dix octobre suivant, et dont expédition en forme nous a été représentée et demeurera jointe au présent Registre, et aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée faisant droit à leurs réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre six du titre du Code Civil intitulé du Mariage, avons demandé au futur époux, et à la future épouse, s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement déclarons au nom de la loi, que Sieur Jérémie Coulomb & M<sup>lle</sup> Léa Vernet, sont unis par le mariage de quoi avons dressé acte en présence des Sieurs Auber, faiseur de bas, âgé de trente un ans, César Dominique Mazaudier, sans profession, âgé de vingt-sept ans, Frédéric Corbesser, faiseur de bas, âgé de cinquante-deux ans, et Victor Bousquier, perruquier, âgé de vingt-huit ans, tous habitans du dit Anduze, lesquels après qu'il leur en a été fait lecture l'ont signé avec nous, l'époux, son père et la mère de l'épouse, les autres parties requises de signer ont déclaré ne savoir le faire.

Signatures de Coulomb Vernet J Coulomb Philippe Bonifas Frédéric Corbesser  
Bousquier Mazaudier Jean Auber Agte Meinadier »<sup>79</sup>

On peut remarquer que Monsieur Laurent-Auguste Meinadier, adjoint à la Mairie de la ville d'Anduze, qui célèbre le mariage de Jérémie Coulomb et de Léa Vernet, était l'un des acheteurs de l'homonyme de Jérémie Coulomb, lors de l'affaire du jugement d'adjudication. Le père de Léa Vernet, décédé le 15/12/1833 à Anduze, est prénommé « Jean-Louis », alors que son prénom indiqué dans son acte de naissance, était « Jean ». Enfin, la mère de Léa Vernet, soit Philippine Bonifas, adopte la même signature que lors du mariage de Louise Vernet : il semble que ce soit une posture qu'elle ait choisie. L'ordonnance Royale rendue le 29/09/1842 a été cherchée, mais sans succès.

---

<sup>79</sup> Archives Départementales du Gard ; 5 E 1558, 1842, Acte 37



## **Décès de Léa VERNET**

La date de décès de Léa Vernet n'a pas été retrouvée : on sait qu'elle survit à la mort de son mari, survenue le 22 avril 1866. Dans le recensement de 1876, elle n'a pas été répertoriée : c'est dans cette fourchette décennale<sup>80</sup> qu'il faudra concentrer les prochaines demandes auprès des Archives Départementales du Gard.

### **3. Fratries des mariés**

#### **FRATRIE COULOMB**

Jérémie Coulomb est le dernier enfant d'une fratrie de cinq enfants.

L'aîné, Jean Coulomb, décède à l'âge de 5 ans, le 28/08/1797<sup>81</sup> : son année de naissance doit être 1792.

La deuxième enfant, Louise Élise Coulomb, est née le 15 fructidor an III, soit le 01/09/1795. Elle épouse en 1815 Auguste Barbusse, né le 27 vendémiaire an IV, soit le 19/10/1795 : elle est plus vieille que lui de quarante-neuf jours. De leur mariage, sont nés six enfants :

- Auguste Pierre Barbusse, né le 16/02/1816;
- Elizabeth Alix Barbusse, née le 28/09/1819;
- Félix Barbusse, né le 16/08/1825;
- Paul Émile Barbusse, né le 04/07/1831;
- Louise Barbusse, née le 20/09/1834;
- Adrien Barbusse, né le 20/03/1841.

La date du décès de Louise Élise Coulomb et celle de son mari sont inconnues.

---

<sup>80</sup> 5 E 1573, microfilm 5 Mi 38 679; 5 E 1573, microfilm 5 Mi 38 680; 5 E 1576, microfilm 5 Mi 38 680

<sup>81</sup> Selon le registre du Cercle Généalogique Gard-Lozère, à la rubrique des décès.

La troisième enfant, Jenny Coulomb, est née le 20 nivose an VII, soit le 09/01/1799. Il semble qu'elle reste célibataire, tandis que la date de son décès est également non répertoriée.

Le quatrième enfant, Jean Coulomb, est né le 18 ventose an XII, soit le 09/03/1804. Il épouse le 08/05/1828 Jenny Laporte, « née le 15/01/1807 à sept heures du matin, fille légitime de Jean-Pierre Laporte, chapelier, et de Marie Bony »<sup>82</sup>. Dans leur acte de mariage, Jean Coulomb est « faiseur de bas, originaire et habitant de cette ville, âgé de vingt-quatre ans, fils majeur et légitime d'autre Jean Coulomb, fabriquant de bas et de Marie Verdeilhe, habitans dudit Anduze, ici presens et consentant d'une part; et M<sup>lle</sup> Jenny Laporte, sans profession, vingt-neuf ans, fille majeure et légitime de Pierre Laporte, propriétaire et de Jeanne Bony, tous habitans dudit Anduze. »<sup>83</sup>

On peut noter que les prénoms des parents de Jenny Laporte diffèrent dans les deux actes : lors de sa naissance, ses parents se prénomment Jean-Pierre et Marie, et quand elle se marie, ils se prénomment Pierre et Jeanne. L'explication réside en l'utilisation alternée de plusieurs prénoms qu'ils portent dans leur état civil. Les témoins du mariage sont Louis César Plantier, faiseur de bas, qui sera un témoin au mariage de Jérémie Coulomb avec Louise Vernet, quatre ans plus tard, en s'étant reconverti dans le métier de perruquier, comme on l'a vu plus haut. Les autres témoins sont Élie Mallier, cabaretier, âgé de quarante-six ans, qui est peut-être apparenté à l'accoucheuse qui a mis au monde Léa Vernet, puis François Maure, cuisinier âgé de vingt-un ans, et Pierre Blaquière, faiseur de bas âgé de vingt-huit ans. » Le métier de cabaretier est décrit ainsi : « Tenancier d'un cabaret, établissement où l'on vendait le vin accompagné d'une assiette de nourriture. »<sup>84</sup>

Les signatures sur l'acte de mariage de Jean Coulomb et Jenny Laporte sont nombreuses, elles vont au-delà des quatre témoins requis et des parties directement concernées par le mariage. On y remarque celle du beau-frère de Jean Coulomb, Auguste

---

<sup>82</sup> Archives Départementales du Gard ; 5 E 1541

<sup>83</sup> Archives Départementales du Gard ; 5 E 1556, 1828, Acte 17

<sup>84</sup> Bernard de Fréminville, « **Cabaretier** (Guillaume Paulet, 1610) », *ANDUZE : Dictionnaire Encyclopédique, Historique, Toponymique, Anecdotique & Biographique*, Anduze, La Porte des Mots, 2016, p. 94.

Barbusse, ainsi que celle du beau-frère de Jenny Laporte, Sieur Auguste Altérac, époux de sa sœur Marie-Philippine. Ce nom de famille « Altérac » provient probablement du nom de famille originellement orthographié « Altéirac » dont parle l'historien Jean-Jacques Paulet dans son ouvrage sur l'histoire d'Anduze. « Parmi le petit nombre de mots que les Sarrasins ou les Arabes introduisirent dans ce canton, on trouve [...] celui d'*alteirac*, nom d'une famille ancienne établie à Anduze [...]. »<sup>85</sup> Dans ses mémoires relatant ses combats contre les troupes de Louis XIII, le duc de Rohan évoque le nom « d'Alteirac » qui commandait une des cinq compagnies des Cévennes : « Alteirac devint gouverneur de Milhau, en Rouergue. »<sup>86</sup>

On y trouve également la signature de la mère de Jenny Laporte qui est libellée ainsi : « Bony Marie Jeanne », ce qui confirme l'hypothèse énoncée plus haut. Le frère de Jenny, Pierre Laporte signe également, et pour se distinguer de son père, qui a signé « Pierre Laporte », il accole « Fils » à son nom. Ce nom de famille « Bony » est présent également dans la famille de Jérémie Coulomb, puisque sa grand-mère maternelle s'appelle Antoinette Bony; elle a épousé le 22 décembre 1758 Jacques Verdeilhe, maçon de son état, tout comme le « Jean Verdeille » de 1621. Jacques Verdeilhe et Antoinette Bony ont passé un contrat de mariage le 2 X<sup>bre</sup> 1758 à Anduze auprès du notaire Teissière, selon la table des contrats de mariages. »<sup>87</sup>

Suite à leur mariage, Jenny Laporte et Jean Coulomb vont perdre quatre enfants en bas-âge, avant de pouvoir voir grandir Félix :

-Jean Pierre Ernest Coulomb, décédé le 13/12/1830, âgé de deux mois quinze jours, fils légitime de Jean Coulomb et Jenny Laporte, rue Peyroularié<sup>88</sup>

-Pierre Auguste Coulomb, décédé le 11/01/1832, à trois mois quinze jours, fils légitime de Jean Coulomb et Eugénie Laporte, rue Peyroularié<sup>89</sup>

---

<sup>85</sup> Jean-Jacques Paulet, *Histoire de la ville d'Anduze*, Alais, P. Veirun, Imprimeur-Libraire, Grand'Rue, 97, M DCCC XLVII, [1847], p. 24.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>87</sup> Archives Départementales du Gard ; 2 C 35

<sup>88</sup> Archives Départementales du Gard ; 5 E 1567, 1830, Acte 153

<sup>89</sup> Archives Départementales du Gard ; 5 E 1567, 1832, Acte 13

On remarque que la mère est ici appelée « Eugénie », prénom officiel, ce qui peut laisser supposer que « Jenny », son prénom usuel, est son surnom.

- Élise Jenni Coulomb, décédée le 03/04/1834<sup>90</sup>, âgée de six ans, fille de Jean Coulomb et de Jenni Laporte, rue Peyroularie<sup>91</sup>

-Jean Jules Coulomb, âgé de quatorze mois, le 5 7<sup>bre</sup> 1836<sup>92</sup>, dans la même rue;

-Félix Coulomb, né le 20/07/1838 à Anduze, épousera sa cousine, Anna Coulomb, soit la fille de son oncle Jérémie Coulomb, le 20 mars 1861, après avoir passé un contrat de mariage avec elle, la veille. On le verra dans la partie consacrée à la descendance du couple Jérémie Coulomb et Louise Vernet.

Jenny Laporte bénéficie le 20/08/1835, d'une donation à titre de partage anticipé de son père Pierre Laporte, afin d'« éviter des difficultés et des procès après son décès. »<sup>93</sup> Pour résumer, car la présentation de cette donation a donné lieu à huit pages retranscrites à la main<sup>94</sup>, dans un premier temps, Monsieur Pierre Laporte Père fait comptabiliser son patrimoine pour un total de dix mille francs. Il est composé :1) d'une pièce vigne de 2000 francs, dont il avait déjà fait donation à sa fille Marie-Philippine, épouse Alterac; 2) d'une pièce vigne, quartier de la Montade, de 3500 francs; 3) d'une maison, rue de la Peirroulaire, de 4000 francs; 4) d'un mobilier de 90 francs; un report en immeubles qui s'élève à 9500 francs. « Le dit Sieur Pierre Laporte père a fait donation [sic] entre vifs irrévocable à ses dits trois enfants acceptants à titre de donation et partage anticipé d'après la disposition de l'article 1075 et suivans[sic] du code civil de tous les objets mobiliers ci-devant dénommés, dont un quart au dit Pierre Laporte fils à titre de préciput & avantage, et un quart à chacun d'eux pour leur réserve légale. »<sup>95</sup>

---

<sup>90</sup> Archives Départementales du Gard ; 5 E 1568, Acte 49

<sup>91</sup> Aujourd'hui orthographiée « Peyrollerie », selon Bernard de Fréminville, « **Peyrollerie** Rue (1504) », *ANDUZE : Dictionnaire Encyclopédique, Historique, Toponymique, Anecdotique & Biographique*, Anduze, La Porte des Mots, 2016, p. 389.

<sup>92</sup> Archives Départementales du Gard ; 5 E 1568, 1836, Acte 88

<sup>93</sup> Archives Départementales du Gard ; Anduze Soulier Jean Louis 1835, 2 E 10 1191, Acte 217

<sup>94</sup> Il me sera impossible de la retranscrire dans son intégralité.

<sup>95</sup> Archives Départementales du Gard ; Anduze Soulier Jean Louis 1835, 2 E 10 1191, Acte 217

On peut supposer que la maison, située rue de la Peirroulaire, dite valoir 4000 francs, est la maison où Jenny Laporte et son mari Jean Coulomb ont vu leurs quatre enfants mourir, en raison de son orthographe changeante au cours de l'Histoire: « En centre ville, allant de sa confluence avec la rue Haute jusqu'à la place de la République. Une des rues dont le nom fait partie des plus anciens, *Peyroliers* (1504), *Peyroullarié* (1602), *Peyrollarié* (1631). En référence bien sûr au métier de Peyrolier. [Chaudronnier] Une liste de 1771 parle de rue de la *Peiroularié*. »<sup>96</sup> La maison, dite située « rue de la Peirroulaire » a été encore été orthographiée d'une autre manière par Maître Jean Louis Soulier; comme on peut le constater, c'est une habitude de changer l'orthographe du nom de cette rue.

La pièce vigne qui avait été initialement donnée à Marie-Philippine « lui appartiendra maintenant et pour toujours pour la dite valeur de deux mille francs ». Pierre Laporte fils, en raison de ce qu'il a reçu, « sera en conséquence chargé ainsi qu'on l'a dit de payer de suite après le décès du père commun les cinq cents francs revenant à Marie-Philippine épouse Altérac et les deux mille cinq cents francs revenant à Jenni Laporte épouse Coulomb, également au décès du père sans intérêts. Le dit Laporte fils affectant et hypothéquant spécialement les susdits immeubles, en faveur de ses dites sœurs qui pourront prendre telles, inscriptions hypothécaires qu'elles trouveront à propos. »<sup>97</sup> On apprend dans le cadre de cette donation, que la mère Marie Jeanne Bony, est décédée : on écrit ici son nom de la manière suivante « feu Jeanne Boni ». « De son côté, le dit Laporte père à la présente donation et pour faciliter ses dits enfans [sic], abandonne gratuitement l'usufruit de la moitié que sa dite épouse lui avait légué-suivant le susdit testament. De sorte qu'aucune des dites parties ne pourra faire à l'autre aucune réclamation ni demande sous quelque prétexte et dans aucun tems que ce puisse être à raison de la succession de la dite feu Jeanne Boni, et des biens présents du dit Pierre Laporte père, dont il vient de disposer. Sauf les cinq cents francs qui sont dus à Marie-Philippine épouse Alterac, et les deux mille cinq cents francs dus à la dite Jenni, épouse Coulomb. » Pierre Laporte père décèdera près de quinze ans après, soit « le 25 janvier

---

<sup>96</sup> Bernard de Fréminville, « **Peyrollerie** Rue (1504) », *ANDUZE : Dictionnaire Encyclopédique, Historique, Toponymique, Anecdotique & Biographique*, Anduze, La Porte des Mots, 2016, p. 389.

<sup>97</sup> Archives Départementales du Gard ; Anduze Soulier Jean Louis 1835, 2 E 10 1191, Acte 217

1850, à l'âge de 79 ans : dans son acte de décès, il apparaît qu'il était le fils de Jacques Laporte et de Suzanne Jourdan, veuf de Jeanne Boni. »<sup>98</sup>

Selon le registre des hypothèques, Jenny Laporte épouse Coulomb, est mentionnée dans la succession de Jean Coulomb, courtier, décédé le 20/02/1860. Ce Jean Coulomb ne peut pas être son mari, puisqu'il est présent au mariage de leur fils Félix qui se déroulera en 1861. Cette succession est enregistrée le 10 août 1860 et s'effectue chez le notaire Armand<sup>99</sup>. Par ailleurs, Jenny Laporte épouse Coulomb, « reçoit une donation de Jules Coulomb, teinturier, qui est en même temps le fils de son beau-frère Jérémie Coulomb ainsi que le frère de sa belle-fille Anna, fille du même Jérémie Coulomb le 20/02/1862. Cette donation consiste en une pièce vigne mûriers et oliviers au quartier d'Arbousset d'Anduze pour une valeur de 30 francs et se déroule dans l'étude de Maître Gervais. »<sup>100</sup> Ces deux actes notariés n'ont pas encore été recherchés. Le mystère de la succession de Jean Coulomb demeure; y a-t-il eu une erreur de transcription sur le registre des hypothèques, ou s'agit-il d'une erreur personnelle ? La date de décès de Jenny Laporte et celle de Jean Coulomb sont encore inconnues.

## **FRATRIE VERNET**

Elle se réduit comme une peau de chagrin, puisque dans d'anciennes recherches, un seul frère, Michel Vernet, bien plus vieux que ses sœurs Léa et Louise, avait été repéré : sa date de naissance est incomplète, il est né en 1792.

### **4. Les enfants du couple (avec leur descendance)**

- **COULOMB Julie (Premier mariage)**

Elle est née le 12/02/1835 à Anduze, soit près de trois ans après le mariage de ses parents. Elle épouse le 22/08/1866 Alphonse Soubeiran, ancien sergent-major au nonante cinquième Régiment de ligne<sup>101</sup>, né le 17/03/1831 à Saint-Jean-du-Gard, fils de Jean

---

<sup>98</sup> Archives Départementales du Gard ; 5 E 1569, Folio 243, Acte 12

<sup>99</sup> Archives Départementales du Gard ; Hypothèques 6 Q 4 10, Folio 46, Acte 46

<sup>100</sup> Archives Départementales du Gard ; Hypothèques 6 Q 4 10, Folio 45, Acte 121

<sup>101</sup> Le Service Historique de Défense devra être contacté pour effectuer des recherches sur place à propos de la carrière militaire d'Alphonse Soubeiran.

Soubeiran, chapelier, marchand, propriétaire, aubergiste, bladier<sup>102</sup> et de Julie Blancard. Un contrat de mariage est passé chez Maître Gervais d'Anduze le 11 août 1866 : les futurs époux déclarent adopter le régime de la communauté<sup>103</sup>.

En 1871, Alphonse Soubeiran exerce le métier de négociant. À la naissance de son troisième fils, Camille Louis Auguste, Alphonse Soubeiran exerce le métier de filateur. Pour l'heure, l'adresse de cette filature n'a pas été encore retrouvée. Le quinze juin 1888, Alphonse Soubeiran rédige un testament à Brest, où il exerce en tant que Commissaire de Police dans le deuxième arrondissement de cette ville, testament dans lequel il déclare léguer à son épouse Julie Coulomb « la pleine propriété de mon assurance sur la vie avec la compagnie La Nationale, portant le N°=45 633», testament qui sera annexé lors de sa déclaration de décès survenu le 26/06/1908, accompagné d'un acte de notoriété, lors de sa succession au bénéfice de son épouse Julie et de son fils Camille Louis Auguste Soubeyran.<sup>104</sup> Julie Coulomb décède le 20/08/1920 à Anduze.

### **De leur mariage :**

- Soubeyran Sarah Julie Alphonsine, née le 29/01/1870 et décédée le 24/04/1870 à trois mois
- Soubeyran Alphonse Ernest Georges, né le 01/10/1871 et décédé le 07/09/1872 à onze mois et sept jours
- Soubeyran Camille Louis Auguste, né le 13/11/1872 et décédé le 28/09/ 1935 à Anduze
- Soubeyran Gabrielle Valentine Pierrette, décédée le 14/01/1877, morte à un an. Elle est déclarée lors du recensement de 1876, habiter avec ses parents et son frère Louis qui a quatre ans, au Plan de Brie et avoir dix mois<sup>105</sup>

---

<sup>102</sup> « Métier. [...] Le marchand bladier est celui qui porte le blé d'un marché à un autre », selon Bernard de Fréminville, « **Bladier** (Guilhem Balmier, 1306) », *ANDUZE : Dictionnaire Encyclopédique, Historique, Toponymique, Anecdotique & Biographique*, Anduze, La Porte des Mots, 2016, p. 69.

<sup>103</sup> Archives Départementales du Gard ; Maître Louis Auguste Gervais 1866, E 2 82 1463, Acte 114

<sup>104</sup> Archives Départementales du Gard ; Maître Albin Verrun 1908, E 2 82 8517, Actes 261, 262, 268

<sup>105</sup> Archives Départementales du Gard ; Recensement 1876, 6 M 166, folio 60

Camille Louis Auguste Soubeyran est le seul enfant survivant de Julie Coulomb et d'Alphonse Soubeiran. Les renseignements militaires à son sujet, indiquent son acte de mobilisation lors de la Grande Guerre, son numéro matricule de recrutement étant le 2684. Il est « incorporé dans le Service Automobile à Orange à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1914 comme engagé volontaire pour la durée de la Guerre. »<sup>106</sup> La décision du Conseil de Révision avait été de l'exempter pour son service militaire en raison d'une tuberculose pulmonaire. Il sera démobilisé le 14/01/1919.

Avant la Grande Guerre, Camille Louis Auguste Soubeiran s'est marié le 30/04/1903 avec Blanc Héloïse Lydie, née le 25/01/1879 à Moussac, fille légitime de Blanc Jean Achille, propriétaire, et de Rouvière Lédie, après avoir passé un contrat de mariage chez Maître Accarias à Saint-Chaptes la veille, soit le 29 avril 1903. Ce contrat de mariage n'a pas été retrouvé. Camille Louis Auguste Soubeyran, au moment de son mariage, exerce la profession de filateur en soie. Dès l'année 1900, Louis Soubeyran est répertorié comme filateur, comme l'indique les listes électorales de l'année 1900; il est toujours filateur en 1910, mais en 1914, on mentionne qu'il est un ancien filateur<sup>107</sup>. Son père, Alphonse Soubeiran, lui a légué cette filature, mais l'acte de donation n'a pas encore été recherché.

En examinant les annuaires du Gard des années 1910, 1911, 1912, 1913 et 1914, il a été possible de déterminer que c'est entre 1911 et 1912 que Louis Soubeyran vend sa filature, puisque l'annuaire du Gard de 1911 mentionne le nom de sa filature « Soubeiran A. » parmi les six filatures de soie encore existantes à Anduze<sup>108</sup>. Celui de 1912 n'indique plus que cinq filatures de soie encore en activité, dont celles de César Gervais, Saint-Pierre Fernand, Vve Jean, Bouchet-Boissier, et Bony<sup>109</sup>.

L'année 1925 indique qu'il est représentant de commerce, ce qui sera le cas jusqu'à son décès survenant à l'âge de 62 ans. Le registre des voyageurs de commerce avec leurs cartes d'identité professionnelles indique qu'il lui a été délivré une carte professionnelle

---

<sup>106</sup> Archives Départementales du Gard ; 1 R 791

<sup>107</sup> Archives Départementales du Gard ; Listes électorales, 3 M 241

<sup>108</sup> Archives Départementales du Gard ; Annuaire du Gard 1911, BIB PA 199 92, page 811.

<sup>109</sup> Archives Départementales du Gard ; Annuaire du Gard 1912, BIB PA 199 93, page 811.



de commerce le 19/09/1932 et qu'il est domicilié à Anduze<sup>110</sup>, ainsi que pour l'année 1934, à la date du 27/10/1934, tout en étant toujours domicilié à Anduze<sup>111</sup>. Le recensement de 1931 met bien en évidence qu'effectivement, il est représentant de commerce pour les établissements Tecalimit et qu'il habite à la rue et Place Notre Dame avec son épouse et l'un de leurs trois enfants<sup>112</sup>.

- **COULOMB Jules (Premier mariage)**

Il est né le 30/10/1836 à Anduze. Son activité militaire n'a pas pu être identifiée. On a le sentiment qu'il a été un peu mis à l'écart dans sa famille, puisque son père, Jérémie, ne l'a pas désigné dans sa succession. Il est l'époux de Valentin Léa, née à Sommières, plus vieille que lui d'un an; n'ayant pas sa date de naissance, on peut tout de même supposer qu'elle est née en 1835. La date de leur mariage n'a pas été trouvée; en tout cas, ils ne se sont pas mariés à Anduze.

On a noté plus haut qu'il avait fait une donation à Jenny Laporte épouse Jean Coulomb, sa tante par alliance, le 20/02/1862, d'une pièce vigne mûriers et oliviers au quartier d'Arbousset d'Anduze pour une valeur de 30 francs, donation qui s'était déroulée dans l'étude de Maître Gervais. »<sup>113</sup> Il était alors teinturier. La date de son décès ainsi que la date de celui de son épouse nous est encore inconnue.

**De leur mariage :**

- Jean Émile Valentin Coulomb, né le 25/10/1859, épouse Hortense Nancy Antoine; de leur mariage, est au moins né un enfant de sexe féminin.
- Paul Albert Frédéric Coulomb, né le 13/05/1864, n'est pas présent avec ses parents lors du recensement de 1876, alors qu'il n'a que 13 ans. Est-il décédé ?
- Louis Coulomb, né le 04/09/1874, épouse Anna Creissent, née le 20/02/1872, fille légitime de Théophile Creissent, voiturier de 32 ans, et d'Alix Françoise Reboul, âgée de 21 ans. Anna Creissent décèdera le 18 juin 1963 à Anduze. La

---

<sup>110</sup> Archives Départementales du Gard ; Voyageurs de commerce : cartes d'identité professionnelles, 1931-1944, 8 M 5, folio 34, numéro 1

<sup>111</sup> 8 M 5, folio 95, numéro 9

<sup>112</sup> Archives Départementales du Gard ; Recensement 1876, 6 M 167, folio 23

<sup>113</sup> Archives Départementales du Gard ; Hypothèques 6 Q 4 10, Folio 45, Acte 121

date de leur mariage n'est pas connue, ni s'ils auront des enfants. Selon le recensement de 1901, Louis Coulomb est marchand de charbons<sup>114</sup>, habite au numéro 64 du Chemin neuf, voisin de ses parents, qui habitent au numéro 63, avec leur petite-fille âgée de 18 ans. L'Annuaire du Gard de 1910 indique que l'un des adjoints au maire, Fernand Simard, s'appelle « Louis Coulomb »<sup>115</sup> : il y a de fortes probabilités pour qu'il s'agisse de lui, des recherches supplémentaires devront être accomplies. L'Annuaire du Gard de 1912 indique, quant à lui, la composition du tribunal de commerce suivante: un « F. Coulomb est juge, et un L. Coulomb est suppléant. »<sup>116</sup> En 1913, le docteur Jean Gaussorgues devient maire d'Anduze, et « L. Coulomb » l'un de ses conseillers. Au tribunal de commerce, « L. Coulom » devient juge à la place de Gout-Valès : la lettre « b » a été enlevée, à cause probablement, d'une faute de frappe dans l'Annuaire du Gard de 1913<sup>117</sup>. À la rubrique des marchands de charbons de terre, un certain « L. Coulomb » est mentionné : ils ne sont d'ailleurs que trois, avec Louis Poujol et Bony.

En 1912, dans le cadre de sa liquidation judiciaire, Alexis Mazel, limonadier, doit 85 francs de charbon à Louis Coulomb<sup>118</sup>. D'après les listes électorales, Louis Coulomb est négociant en 1914<sup>119</sup>. Enfin, lors du recensement de 1921, Louis Coulomb est toujours vivant, mais la date de son décès n'est pas connue.

- **Anna COULOMB (Premier mariage)**

Elle est née le 19/03/1839 à Anduze, se retrouvant orpheline de mère quelques mois plus tard. Elle épouse le 20/03/1861 son cousin Félix Coulomb, né le 20/07/1838, déclaré être sans profession le jour de leur mariage. Un contrat de mariage a été passé la veille, soit le 19/03/1861 qui est aussi le jour de son anniversaire, chez Maître Gervais d'Anduze. Il y est stipulé que les futurs époux déclarent adopter le Régime « à l'exclusion de toute Communauté, et la future épouse de réserver tous ses biens présents et à venir, mêmes les objets de la donation qui va

---

<sup>114</sup> Archives Départementales du Gard ; Recensement 1876, 6 M 167, folio 20

<sup>115</sup> Archives Départementales du Gard ; Annuaire du Gard 1910, BIB PA 199 91, page 772.

<sup>116</sup> Archives Départementales du Gard ; Annuaire du Gard 1912, BIB PA 199 93, page 810.

<sup>117</sup> Archives Départementales du Gard ; Annuaire du Gard 1913, BIB PA 199 94, page 913-914.

<sup>118</sup> Archives Départementales du Gard ; Liquidations judiciaires, 12 U 5/1, numéro 22

<sup>119</sup> Archives Départementales du Gard ; Listes électorales, 3 M 241

suivre, comme libres et parapherinaux. »<sup>120</sup> À titre d'avancement d'hoirie, le père de l'épouse, Jérémie Coulomb, lui fait donation d'un mobilier estimé à 488 francs : une armoire évaluée à 130 francs, une commode évaluée à 80 francs, une table de nuit évaluée à 20 francs, un lit avec accessoires évalué à 100 francs, une glace évaluée à 40 francs, six chaises évaluées à 30 francs, une paire de rideaux évaluée à 18 francs, et une autre paire de rideaux évaluée à 70 francs.

Félix, avant leur mariage, a vendu une pièce comportant des mûriers, des vignes, un bâtiment au quartier de l'Arbousset d'Anduze pour une valeur de 3000 francs, le 10 mars 1861 à Auguste Coulomb, négociant de Marseille, dans l'étude notariale de Maître Gautier d'Anduze<sup>121</sup>.

Anna Coulomb est décédée le 21/08/1924 à Anduze, tandis que la date de décès de Félix Coulomb nous est encore inconnue.

### **De leur mariage :**

- Valentine Coulomb, née le 20/12/1861, très exactement neuf mois après le mariage de ses parents. Elle est demeurée célibataire et est décédée le 07/04/1944.
- Louis Jean Coulomb, né le 30/03/1867, n'apparaît ensuite nulle part. Est-il resté en vie ? Son père, Félix, était à sa naissance, commissionnaire.

Le couple de Jérémie Coulomb et Léa Vernet n'a pas eu d'enfants.

## **5. Les ascendants du marié (ascendance agnatique)**

- **Les parents de Jérémie Coulomb**  
**Jean Coulomb et Marie Verdeilhe**

Dans le registre protestant des naissances, mariages et sépultures de 1773-1780, la mère de Jérémie Coulomb, Marie Verdeilhe, a son acte de baptême qui se trouve sur la page de gauche, tandis que celui de son futur époux, Jean Coulomb, se trouve sur la

---

<sup>120</sup> Archives Départementales du Gard ; Notaire Louis Auguste Gervais Anduze 2 E 82 1458, Acte 34

<sup>121</sup> Archives Départementales du Gard ; Hypothèques 6 Q 4 10, Folio 42, Acte 46

page de droite<sup>122</sup> : déjà, ils étaient si proches ! Marie Verdeilhe, née le 30/01/1773, fille légitime de Jacques Verdeilhe et d'Antoinette Bony, est baptisée le 7 février 1773 par le pasteur Barre. Elle est présentée au baptême par Pierre Gibert et sa tante Jeanne Boni. Les témoins sont Jean Coulomb et Françoise Noguier : Jean Coulomb serait-il le père de son futur époux et Françoise Noguier appartiendrait-elle à la famille de la mère de son futur époux ? Il y a de grandes chances.

Le père de Jérémie Coulomb, Jean Coulomb, est aussi baptisé le 7 février par le pasteur Barre, alors qu'il est né le 29/01/1773. Il est le fils légitime de Jean Coulomb et Elisabeth Noguier, et est présenté au baptême par Jean Coulomb son grand-père paternel et par Suzanne Barafort, sa grand-mère maternelle, épouse de Jean Noguier. Jean Coulomb devient faiseur de bas, et décède le 05/10/1844 à son domicile d'Anduze. La table des successions et absences indique qu'il lègue à sa femme, Marie Verdeilhe, ses biens : la valeur du mobilier est estimée à 10 francs et il n'y a pas d'inventaire. La déclaration de succession s'est effectuée le 17/7<sup>bre</sup>/1845 avec le numéro 128<sup>123</sup> : Marie Verdeilhe est par conséquent encore vivante au 17 septembre 1845. Il conviendra de chercher son acte de décès à partir de cette année-là.

La fratrie de Jean Coulomb est composée de :

- Jeanne Coulomb, née le 19/11/1777, a épousé le 17/08/1799 Isaac Roussel, fils légitime de Louis Roussel et de Jeanne Lacroix; Jeanne Coulomb est décédée le 30/07/1850.
- Élie Coulomb est baptisé le 30/07/1775, né le même jour. Il est présenté au baptême par Jean Noguier, son grand-père maternel ainsi que par Anne Portal, qui pourrait être l'épouse de Pierre Coulomb, mère de Jacques Coulomb, le fondateur de la filature de soie Coulomb en 1839, et de l'infortuné Pierre Jérémie Coulomb, décédé en 1831. À moins que ce ne soit un homonyme ?

---

<sup>122</sup> GG 34, microfilm 5 Mi 19 15

<sup>123</sup> 6 Q 85, Folio 38

- **Les parents de Jean Coulomb**

Jean Coulomb est le fils légitime de Jean Coulomb, ménager, et d'Élisabeth Noguier. Un contrat de mariage est passé entre eux le 23/11/1771 et ils se marient le 05/01/1772. Jean Coulomb est le fils légitime de Pierre Coulomb et Anna Faïte. Élisabeth Noguier est la fille légitime de Jean Noguier et de Suzanne Barafort. Les témoins du mariage sont Henri Teissier, Jean Laporte, Jacques Laporte et Jean Ventalon. C'est le pasteur Barre qui bénit leur mariage.

Jean Coulomb est décédé le 15/05/1813, son décès a été déclaré par son fils Jean Coulomb, faiseur de bas : sa date de naissance est encore inconnue. Quant à la date de naissance et la date de décès d'Élisabeth Noguier, elles sont également inconnues.

- **Les parents de Jean Coulomb**

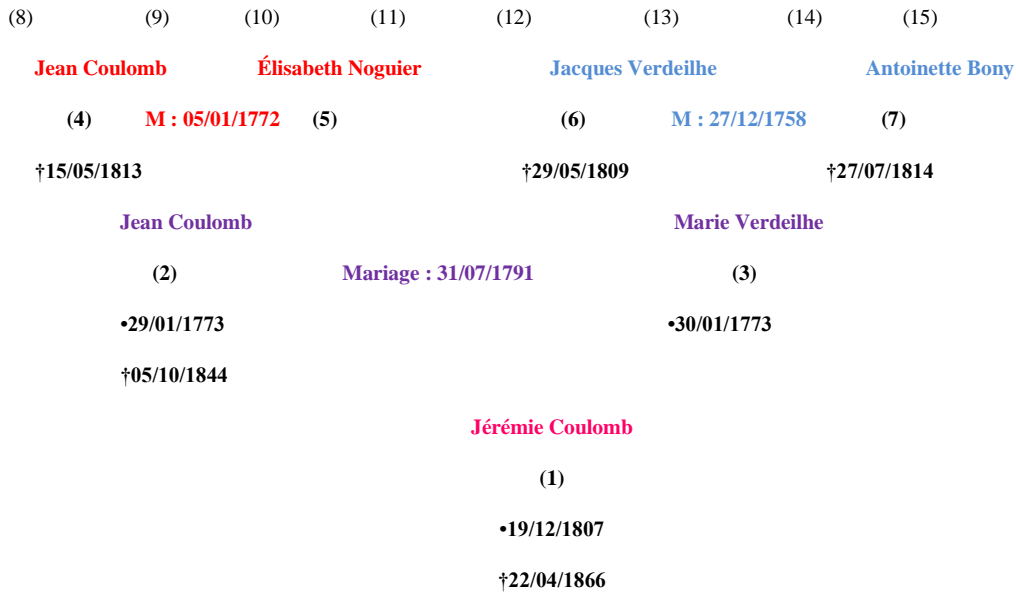
Les noms identifiés lors de son mariage avec Élisabeth Noguier, indiquent qu'il est le fils de Pierre Coulomb et d'Anne Faïte. Ce sont les seules informations disponibles : les mentions de métier, de date de naissance et de décès sont encore lacunaires.

## V-Arbres

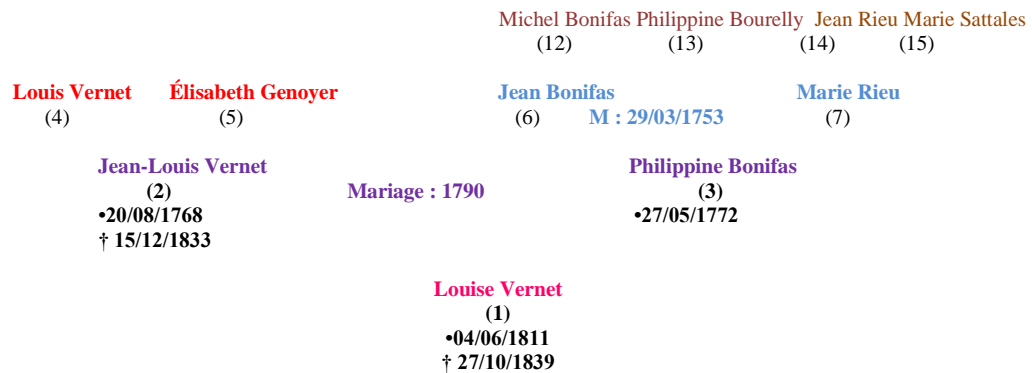
Avertissement : Les lieux ne sont pas précisés, car tout se déroule à Anduze.

### 1. Ascendance de Jérémie Coulomb<sup>124</sup>

Pierre Coulomb Anna Faïte Jean Noguier Suzanne Barafort Louis Verdeilhe Jeanne Corbessas Antoine Bony Jeanne Larguier



### 2. Ascendance de Louise Vernet



<sup>124</sup> Comme il m'a été impossible d'élaborer les différentes branches de l'arbre généalogique de cette étude de la manière classique avec l'informatique, j'ai indiqué dans la même couleur les personnes qui se marient, avec leur numéro de sosa et leurs dates de naissances, de mariage et de décès lorsque je les avais.

### 3. Descendance du couple COULOMB-VERNET

Avertissement : Les lieux ne sont pas précisés, car tout se déroule à Anduze.

Jérémie Coulomb ----- Louise Vernet

•19/12/1807

†22/04/1866

M : 02/11/1832

•04/06/1811

†27/10/1839

|

Julie Coulomb

•12/02/1835

†20/08/1920

M : 22/08/1866

|

Alphonse Soubeyran

•17/03/1831

†26/04/1908

|

Jules Coulomb

•30/10/1836

M : Date inconnue

|

Léa Valentin

• 1835 à Sommières

|

Anna Coulomb

•19 /03/1839

†21/08/1924

M : 20/03/1861

|

Félix Coulomb

• 20/07/1838

|

Sarah Julie Louise

Alphonsine Soubeyran

•29/01/1870

† 24/04/1870

Jean Emile Valentin Coulomb

• 25/10/1859

M : Date inconnue

Hortense Nancy Antoine

• 1860

Valentine Coulomb

•20/12/1861

†07/04/1844

Alphonse Ernest

Georges Soubeyran

•01/10/1871

†07/09/1872

Paul Albert Frédéric Coulomb

• 13/05/1864

Louis Jean Coulomb

• 30 /03/1867

Camille Louis Auguste

Soubeyran

• 13/11/1872

†28/09/1935

M : 30/04/1903

Héloïse Lydie Blanc

• 25/01/1879 à Moussac

†23/09/1944

Louis Coulomb

• 04/09/1874

M : Date inconnue

Anna Creissent

• 20/02/1872

† 18/06/1963

Gabrielle Valentine Pierrette

Soubeyran

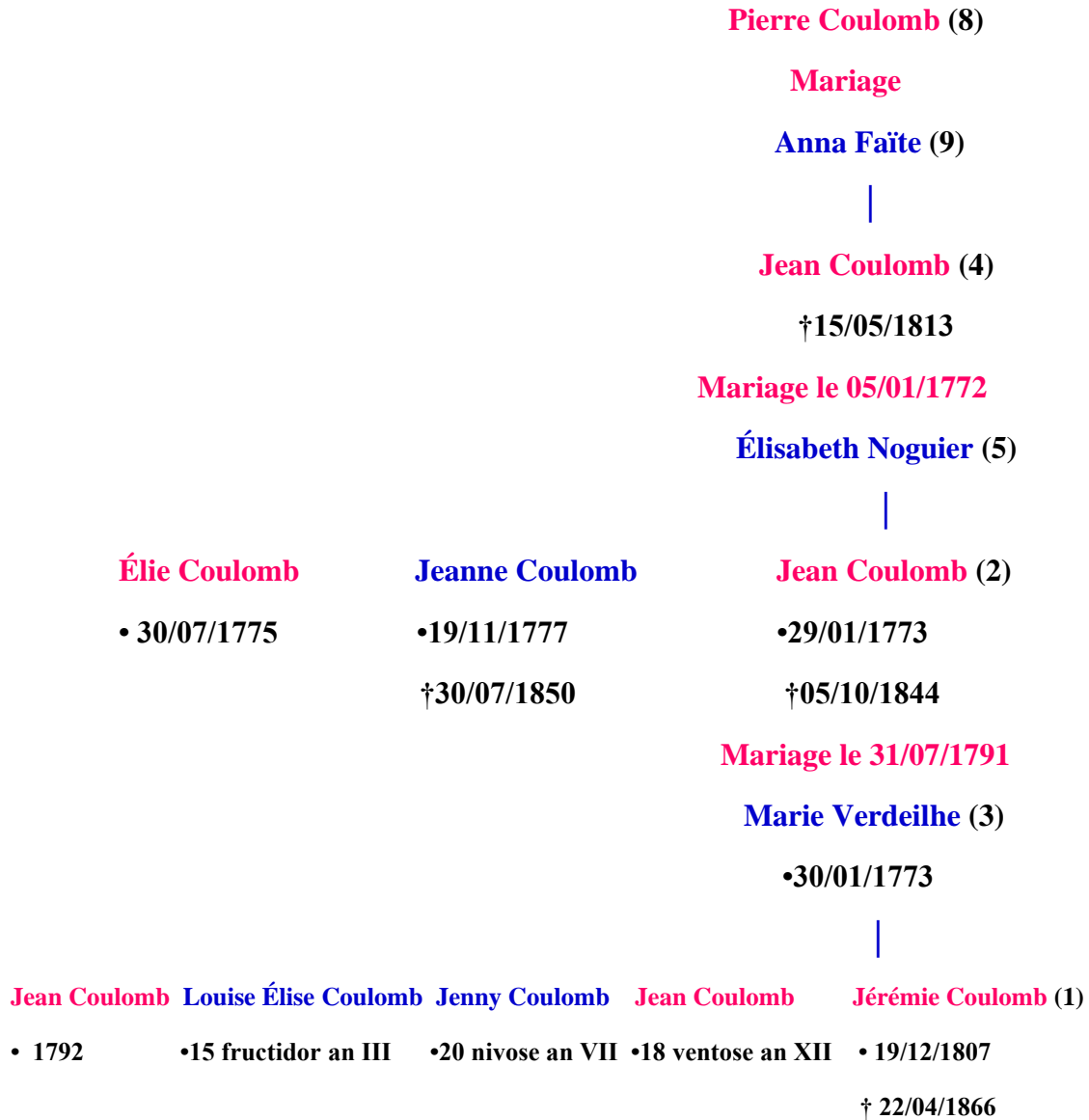
• 1876

† 14/01/1877

#### 4. Fratrie agnatique COULOMB

Avertissement : Les lieux ne sont pas précisés, car tout se déroule à Anduze.

##### Ascendance de Jérémie Coulomb





## VI-Conclusion-Méthode-Remerciements

Les difficultés qui ont émaillé mes recherches, ont principalement été l’omniprésence du nom de famille « Coulomb » dans un grand nombre de documents. L’ignorant au départ, j’ai consacré un certain temps à l’élucidation de « l’affaire du jugement d’adjudication de Jérémie Coulomb », au détriment peut-être d’autres recherches. Toutefois, cette mésaventure m’a fait prendre conscience de l’existence d’un certain nombre de branches « Coulomb » que j’ai tenté de présenter dans la troisième partie de ce mémoire afin de m’en distancer. En consultant le registre réalisé par le Cercle Généalogique Gard-Lozère<sup>125</sup>, au hasard des consultations des microfilms ainsi qu’avec le dictionnaire de Bernard de Fréminville, j’ai pu identifier quelques enfants de Jean-Pierre Coulomb, seigneur d’Argentière, dont certains de ses descendants ont été des acteurs de premier plan dans la vie d’Anduze au XIX<sup>ème</sup> siècle. On pourrait définir la branche familiale de Jean-Pierre Coulomb comme la branche seigneuriale des Coulomb, tandis que la branche de Jérémie Coulomb serait une des branches bâtarde de cette famille Coulomb : il s’agirait peut-être d’un « phénomène généalogique » similaire à celui que Stéphane Cosson observe dans la famille de Toulouse-Lautrec<sup>126</sup>. Des recherches supplémentaires sont prévues afin d’apporter un éclairage à ce sujet.

Je tiens à remercier Stéphane Cosson pour ses précieux conseils prodigués tout au long de ma recherche, dans le contexte très particulier de cette année 2020, ainsi que tous les professeurs du D.U. de Généalogie qui m’ont communiqué des références incontournables pour la généalogie et ma recherche. Je remercie également ma mère pour m’avoir fait découvrir le dictionnaire encyclopédique de Bernard de Fréminville qui a été une véritable bénédiction pour moi. Enfin, je remercie le Service des Archives Départementales du Gard à Nîmes, pour leur accueil, leur patience, et leurs conseils avisés. Aboutir à la fin d’un travail à une hypothèse, c’est un peu comme de voir le jour se lever, ce qui signifie pour moi, que cette recherche n’a pas été réalisée en vain.

---

<sup>125</sup> Leur adresse : 384 chemin de Maza- 30 350 Cardet

<sup>126</sup> Stéphane Cosson, « Préliminaires », *Généalogie de la famille de Lucien Lautrec*, mémoire collectif de la Promotion 2011-2012, DU de Généalogie et d’Histoire des Familles, Université de Nîmes, 2012, p.5.



